

## INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

**The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted.** Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

ProQuest Information and Learning  
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA  
800-521-0600

UMI<sup>®</sup>



## **NOTE TO USERS**

**This reproduction is the best copy available.**

UMI<sup>®</sup>





Université d'Ottawa • University of Ottawa



**AVORTEMENT, SEXUALITÉ ET POLITIQUE:  
la non-reconnaissance de l'individualité des femmes**

**par**

**Hilda Joyce Portilla**

**Thèse déposée à  
la Faculté des études supérieures et postdoctorales  
en vue de l'obtention de  
Maîtrise (M.A.) en Sociologie  
avec spécialisation en Études des femmes**

**Directrice: Marie-Blanche Tahon**

**Université d'Ottawa**

**Août 2000**



National Library  
of Canada

Acquisitions and  
Bibliographic Services

395 Wellington Street  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada

Acquisitions et  
services bibliographiques

395, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

*Your file* *Votre référence*

*Our file* *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-58497-6

Canada

## RÉSUMÉ

Cette thèse se propose de comprendre le débat sur l'avortement au plan international en analysant le contenu discursif des Rapports des Conférences sur la population des Nations-Unies. Une comparaison a été établie entre les rencontres de Bucarest 1974, de Mexico 1984 et celle du Caire en 1994. Au Caire, le débat sur l'avortement a été un sujet dominant, ce qui justifie son analyse approfondie.

Considérant l'importance politique de la liberté de décision des femmes en la matière, la thèse tente de répondre à la question suivante: Quels sont les discours qui dominent le débat sur l'avortement lors de la conférence du Caire et que suggèrent-ils sur la représentation des femmes en tant qu'individus? Notre hypothèse est que dominent deux types de discours dans le débat sur l'avortement au plan international: un *discours scientifique* et un *discours religieux*. Ils s'opposent idéologiquement en évoquant des arguments moraux ou rationnels, et présentent le "problème de la surpopulation" ou le "caractère sacré de la fécondité" comme des *vérités*.

Des idées de Michel Foucault, en particulier celles qui rendent compte de la relation entre sexualité et politique, ont servi comme schéma de réflexion. Les discours ont été replacés dans un schéma analytique plus vaste qui porte sur le bio-pouvoir ou la "technologie politique des individus", ce qui permet de mieux comprendre l'évolution historique du contrôle des populations et de la planification familiale. On s'aperçoit ainsi que les discours dominants qui s'opposent dans le débat sur l'avortement, ont tout de même quelque chose en commun: une vision limitatrice de l'individualité des femmes.

## TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| <b><u>INTRODUCTION</u></b> .....                                     | 1  |
| 1. Objet de recherche.....   | 1  |
| 2. Problématique.....  | 3  |
| <br>   |    |
| <b><u>CHAPITRE I : Cadre théorique et méthodologique</u></b> .....   | 9  |
| 1.1 Cadre théorique.....   | 9  |
| 1.1.1 Le sens de l'avortement.....                                   | 9  |
| 1.1.2 Avortement, sexualité et population.....                       | 13 |
| 1.2 Cadre méthodologique .....                                       | 24 |
| 1.2.1 Approche méthodologique.....                                   | 24 |
| 1.2.2 Corpus.....  | 26 |
| <br>   |    |
| <b><u>CHAPITRE II : La technologie politique de la vie</u></b> ..... | 29 |
| 2.1. Le bio-pouvoir .....  | 29 |
| 2.2. Le Mouvement de planification familiale.....                    | 35 |
| 2.3. Les Conférences sur la population de l'ONU.....                 | 44 |
| 2.3.1 Bucarest 1974.....   | 45 |
| 2.3.2 Mexico 1984.....   | 49 |

### **CHAPITRE III : La Conférence internationale sur la population**

**et le développement (CIPD)**.....53

3.1 La Conférence.....54

3.1.1 Présentation.....54

3.1.2 Contenu général.....59

3.1.3 *An analytical comparison*.....62

3.1.4 Santé reproductive, droits reproductifs et avortement.....66

3.2 Discours scientifique.....71

3.2.1 La surpopulation.....72

3.2.2 Approche holistique.....75

3.2.3 Approche instrumentaliste.....77

3.3. Discours religieux .....80

3.3.1 Religion catholique.....82

3.3.2 Islam.....86

**CONCLUSION**.....91

**Annexe I**.....99

**Annexe II**.....100

**BIBLIOGRAPHIE**.....102

## **INTRODUCTION**

### **1. Objet de recherche**

Dans un article, Isambert se pose la question suivante: *Une sociologie de l'avortement est-elle possible?* Interrogation à laquelle il répond positivement se gardant de mettre *sociologie(s)*, au pluriel (1982:380). Cela veut dire qu'on prendrait en considération le fait qu'il s'agit d'un objet avec des avenues multiples, vis-à-vis duquel on peut avoir des positions diverses, ne pouvant pas être réduit à un seul aspect.

De cette multiplicité d'angles découlent d'innombrables publications appartenant non seulement à la sociologie mais à plusieurs disciplines. C'est ce qu'on constate lorsqu'on explore la littérature existante sur l'avortement. Elle est en effet très abondante et on peut regrouper ces documents en plusieurs catégories: santé génésique et psychologique, aspects juridiques, statistiques et démographie, prises de position, argumentations philosophiques et éthiques et finalement études sociologiques sur le groupe d'âge, la classe sociale, la provenance géographique des femmes, etc. L'ensemble des textes sur les sous-thèmes mentionnés constitue un corpus très intéressant, pertinent et utile afin de comprendre la complexité du sujet.

Ce qui frappe lorsqu'on aborde le sujet c'est qu'il constitue un objet

multidimensionnel. Pour Isambert, cette caractérisation signifie que: " Il s'agirait, en somme, de considérer qu'autour de l'acte physique de l'avortement provoqué s'édifient diverses constructions mentales et sociales selon des plans différents (conception métaphysique, représentation matérielle, normes morales, normes juridiques, moeurs sexuelles, moeurs médicales...) relativement autonomes et à étudier complémentirement." (Isambert 82:380). Cela veut dire qu'autour de l'aspect matériel de l'avortement (conditions sanitaires, taux, moyens utilisés, etc.), on a construit des ensembles idéologiques qui lui donnent un sens et qui le conditionnent.

On se retrouve donc avec un sujet qui consiste en, d'une part des aspects matériels tels: la morbidité et la mortalité des femmes qui en résulte, la santé génésique, la pauvreté, le développement, l'éducation, etc; et d'autre part, des aspects idéologiques tels: le poids des religions, les différents systèmes législatifs, le savoir scientifique, etc. Sans diminuer l'importance des premiers, cette recherche privilégiera les derniers en raison de leur caractère déterminant sur les premiers. En effet, si dans un pays quelconque l'avortement est un acte criminel, les avortements deviennent clandestins et il seront réalisés dans des conditions non réglementées. Au niveau international, on retrouve cette diversité des positions et des conditions.

Posé en ces termes, l'avortement ne peut pas seulement être conçu comme un arrêt de grossesse. Loin de là et plus important encore, il relève de la décision d'une femme, qu'elle prend pour sa vie, son avenir et pour celle d'un tiers (enfant à naître), sans parler de son géniteur avec lequel elle entretient, le plus souvent, une relation significative pour elle, sinon pour lui. Ce pouvoir de décider ou son absence s'inscrit

dans des schémas sociaux, juridiques, économiques et surtout politiques. Dès lors, il s'avère intéressant d'explorer ces idées et leurs conséquences directes et indirectes sur la vie des femmes, de celles qui peuvent décider dans la légalité ou en dehors d'elle, et de celles qui ne le peuvent pas. Dépendant des contextes, l'absence de ce pouvoir de décision peut se manifester par la prohibition de l'avortement, tout comme par son imposition.

Constitué donc en pratique sociale, nous devons la replacer dans le cadre qui la conditionne, cadre qui relève plutôt des aspects idéologiques mentionnés antérieurement. Mais, puisqu'il existe un débat, c'est-à-dire un affrontement de positions différentes, nous sommes en mesure de ramener les multiples dimensions du sujet à cette instance. Autrement dit, le fait qu'il y ait conflit, soit un espace où s'affrontent les différentes significations attribuées à l'avortement, permet de prendre le débat même comme objet d'étude. À ce titre, Isambert souligne les raisons de ce conflit, son importance et aussi sa richesse: " en tant qu'objet conflictuel, l'avortement se trouve au coeur d'une série de tensions autour des conceptions de la vie, des rapports entre le droit et la morale, de l'éthique sexuelle, du statut de la femme, de la rationalité des décisions procréatrices, du rôle de l'institution médicale... "(1982:380).

## **2. Problématique**

Nous tenterons, dans le cadre de cette recherche, de comprendre l'état du débat sur l'avortement, en tenant compte qu'en tant qu'enjeu politique, le contexte qui

le détermine change historiquement. En fait, l'avortement a toujours existé et existera probablement toujours, toutefois cela n'empêche pas que les acteurs politiques changent par moments et le conçoivent différemment d'une époque à une autre. Le scénario politique déterminant l'avortement se définit en fonction des acteurs prenant part au débat, et aussi par les arguments évoqués, scénario où la diversité règne. Afin de témoigner de la diversité et considérant que le débat sur l'avortement se présente à l'échelle mondiale, nos questionnements ne peuvent pas se limiter à la réalité des pays démocratiques qui laissent aux femmes la responsabilité de la question. La recherche doit considérer la situation de l'avortement dans les différents contextes. Bien sûr, la situation dépend des enjeux nationaux, internes à chaque pays, toutefois il y a des tendances qui se dessinent, majoritaires et minoritaires. Nous sommes obligés, afin de trouver des éléments de réponse les plus globaux possibles, de regarder ce qui se passe au niveau international concernant le débat sur l'avortement.

Les documents des Nations Unies, en particulier ceux qui traitent des problématiques de population et des femmes, constituent un terrain privilégié pour aborder la question de l'avortement au plan mondial. L'ONU, en plus d'être une grande productrice de documents pertinents, reste une instance importante au niveau politique puisque les États signent des traités, des conventions et autres accords, qu'ils sont tenus de respecter (du moins en théorie). La dernière conférence sur la population organisée par l'ONU, intitulée *Conférence internationale sur la population et le développement* (CIPD), tenue au Caire en 1994, est particulièrement révélatrice des enjeux fondamentaux concernant l'avortement en tant que sujet social et politique.

C'est précisément lors de la CIPD qu'on a surtout abordé la question de l'avortement. Plusieurs auteurs s'accordent pour dire qu'elle a dominé la conférence (Pelchat 1995, Hartmann 1995, Valette 1995). Les délégations se sont exprimées largement sur le sujet ayant recours à des arguments de tous ordres. Malgré le consensus général sur le "Programme d'action" proposé, l'avortement a été l'objet de plusieurs réserves et de multiples controverses. Dans cet ordre d'idées, il est clair que le débat sur l'avortement rend manifeste des rapports de forces très complexes, notamment dans le cadre des discussions entre les participants autour des questions de développement et de population, où l'on voit s'affronter des discours idéologiques différents, voire opposés.

C'est aussi dans cet espace qu'il apparaît clairement que la question de l'avortement est avant tout une question politique. Dans ce contexte de controverse et d'affrontement des discours politiques, nous essayerons de répondre à la question principale de recherche: Quels sont les discours qui dominent le débat sur l'avortement lors de la conférence du Caire et que suggèrent-ils sur la représentation des femmes en tant qu'individus? Notre hypothèse est que dominent deux types de discours dans le débat sur l'avortement au plan international: un discours scientifique et un discours religieux.

Des tendances dominantes se dessinent en parcourant le Rapport de cette conférence. D'une part, une des idées qui paraît déterminer la discussion au Caire en 1994, est celle du "problème de la surpopulation", qui aurait -selon le programme d'action- des effets sur l'environnement, la population, le développement et sur les

conditions de vie des femmes. La "vérité de la surpopulation" est à la base de ce que j'appelle le *discours scientifique*. Ce dernier prône la stabilisation de la population afin de régler des problèmes économiques, environnementaux et de sous-développement. L'avortement, tout comme n'importe quel "droit reproductif", est tributaire de la stabilisation de la population et du développement durable.

D'autre part, des discours religieux, en soutenant le caractère sacré de la fécondité, imposent aussi un contrôle sur les corps et la vie des femmes. Évoquant généralement le statut de personne attribué au fœtus dès la conception, les autorités religieuses condamnent les femmes, au nom d'un principe "supérieur", à commettre un crime si elles décident de mettre fin à une grossesse non désirée.

Ainsi, nous verrons que la question des "droits reproductifs" est loin de faire consensus au même titre que tous les autres thèmes du programme d'action, cela pour deux raisons: d'abord, les notions de *personne* ou d'*individu* posent problème, plusieurs délégations préférant celle de *couple*. Ensuite la question de l'avortement, qui ne doit en aucun cas être une méthode de planification familiale. Quelques représentants (la plupart des pays du monde arabe et catholiques de l'Amérique latine) ont émis des réserves quant au fait d'accorder aux individus (ce serait reconnaître que femme=individu!) le droit de décider du nombre d'enfants et de l'espacement des naissances. Ces notions iraient à l'encontre des principes éthiques, des valeurs et de la culture religieuses de leurs pays respectifs. Les "droits reproductifs des individus" ne devraient en aucun cas, pour ces délégations, servir à légitimer l'avortement. Nous tenterons de comprendre pourquoi la notion d'individu devient problématique dans le

cadre du débat sur l'avortement. Il ne s'agit certainement pas seulement du statut du fœtus.

Ainsi, les discours s'opposent mais ils ont aussi des points en commun, dont une vision limitatrice des femmes en tant qu'individus. Avant d'arriver à ce que signifie au juste cette "vision limitatrice" il est nécessaire de caractériser les concepts utilisés dans cette recherche, tels l'avortement et sa signification, les femmes en tant qu'individus, les discours, etc. Ces termes seront abordés dans le premier chapitre. On présentera les contributions théoriques et méthodologiques des auteurs choisis comme étant utiles à notre recherche. Cette partie est d'autant plus importante qu'il s'agit du support théorique qui guidera le raisonnement tout au long de la thèse. Ce sont les idées sur lesquelles on s'appuiera pour établir éventuellement le lien entre discours et idéologie. Ces outils conceptuels et analytiques nous permettront de questionner les différents types de discours, scientifique et religieux, sur l'avortement et de mieux les comprendre: ce qui s'avère l'objectif général de cette thèse. Nous analyserons donc ces discours à l'aide des concepts de Foucault sur le "fait discursif" afin de saisir le sens, ce que ces discours veulent dire et pour nous donner un schéma, une façon de les interpréter. Ainsi, grâce à cette approche, nous pourrions arriver à repérer des éléments idéologiques derrière les discours sur la population.

Pour comprendre les bases, les présupposés de ces discours reflétant plusieurs tendances, nous aborderons l'évolution historique du contrôle des populations, ainsi que de la planification familiale. On relèvera le contenu discursif des deux premières Conférences sur la population organisées par l'ONU, soit à Bucarest

en 1974 et à Mexico en 1984, principalement en ce qui a trait à l'avortement. Il s'agit de faire en quelque sorte l'histoire des idées sur l'avortement au plan international, du moins depuis les dernières 30 ou 40 années.

Nous arriverons ainsi au troisième chapitre qui se veut, grâce à l'analyse de contenu détaillée de la Conférence du Caire, une présentation des discours et des idéologies que ces discours laissent entrevoir. Finalement, en conclusion, on tentera de voir ce que les discours scientifique et religieux disent sur les individus femmes.

## **CHAPITRE I : *Cadre théorique et méthodologique***

### **1.1 Cadre théorique**

#### **1.1.1 Le sens de l'avortement**

Nous verrons dans cette partie la façon privilégiée d'appréhender le sujet. Étant donné que nous traitons l'avortement en tant qu'enjeu politique, nous croyons qu'il ne peut être dissocié de sa signification. Les différents points de vue véhiculent des conceptions différentes, de ce fait, si on veut aller à la source du débat, on doit reconnaître que ce qui est en cause c'est d'abord son sens. À ce sujet, on doit se demander quelle est l'importance de l'avortement au plan politique, ce qui nous aidera à comprendre sa complexité.

Nous partons du principe suivant: les femmes sont des individus, les hommes aussi. Elles peuvent avoir des identités multiples, mais ce qu'elles ont en commun avec les autres femmes et avec les hommes, c'est qu'elles sont des individus. Hommes et femmes doivent donc être traités comme tels. On sait que ce n'est pas toujours le cas et c'est pour cette raison, par exemple, que les Nations Unies ont établi une Charte des droits de la personne. On m'objectera que cette charte est loin d'être respectée partout, c'est vrai. Toutefois, on ne peut pas s'arrêter à ce constat et il est

nécessaire d'explorer les raisons de cette situation afin de ne pas tomber dans l'acceptation de ce non-respect. En tant qu'individu, on suppose qu'aucune femme ne devrait être traitée comme marchandise ou comme moyen d'échange. Elle ne devrait pas non plus être traitée ou définie d'après une, et une seule fonction, par exemple comme reproductrice ou mère. Autrement dit, la reconnaissance de cette individualité devrait constituer un élément important dans la représentation sociale des femmes.

De plus, les individus, d'après leurs facultés mentales, devraient idéalement pouvoir décider de ce qu'ils feront de leur corps et de leur propre vie, nul ne devrait décider pour un autre. À ce sujet, si on s'entend sur le principe que les femmes sont des individus à part entière, alors on s'étonne de constater qu'à une minorité d'entre elles seulement leur est formellement reconnue la possibilité de mettre fin à une grossesse non désirée (voir annexe). Ceci, considérant que le fait d'avoir des enfants est un processus irréversible et qui occupe toute une vie; on est mère ou père pour toujours. Étonnement naïf dira-t-on, surtout s'agissant d'un enjeu politique, mais très important car en prenant comme base une telle conception de l'individu, on soulève justement une question fondamentale: l'humanité de la femme. Cette conception, pouvant se rattacher à l'individualisme démocratique pose le problème des aspects idéologiques du débat sur l'avortement en termes ontologiques; nous faisons face à la notion même d'individu ou d'être humain pensant.

Dans un article portant sur la signification politique de la figure de la mère et sur les conséquences de l'émergence du sujet "femme" dans le champ du politique, Tahon relève l'importance du droit des femmes à contrôler leur fécondité.

L'importance provient du fait que le droit à la contraception et la liberté d'avortement sont des transformations qui ne sont envisageables que parce qu'il est reconnu "que les femmes ont une conscience et que c'est en conscience qu'elles décident de mener une grossesse à terme ou d'avorter." (1997:21) On fait donc nécessairement allusion à cette capacité, proprement humaine, de décision et de réflexion. Dans les termes de cette auteure: "Il s'agit de la décision d'un individu capable de distance réflexive, à qui est reconnue cette capacité. Aussi, la reconnaissance de la liberté de l'avortement, ce qui en fait un événement, dit que la femme est un individu." (Tahon 1997:22)

Plus important encore, selon l'auteure, est la résolution de l'aporie démocratique qui s'est opérée à propos du rôle des femmes sur la scène politique. Jusqu'à alors, les femmes, parce qu'assimilées à des mères, ne participaient pas pleinement au principe selon lequel "tous les hommes naissent libres et égaux en droits". Ce qui constituait une aporie puisqu'il était inimaginable de leur dénier formellement le statut d'être humain. Ainsi, " le dénouement ne pouvait advenir qu'en désassimilant femme et mère. C'est cela que signifie la reconnaissance du droit des femmes à contrôler leur fécondité. " (Tahon 1997:27) Les femmes ne pourraient donc agir dans le politique qu'à condition d'être perçues comme dissociées de leur fonction de mère.

Perreault et Cardinal, en relevant l'importance du droit au choix dans le droit en matière d'avortement, abondent dans le même sens. Elles déplorent le peu d'attention portée par les écrits féministes à cette dimension symbolique de l'humanité

des femmes, au détriment des aspects matériels et des conditions de vie des femmes: "...il faut aussi rappeler que la reconnaissance du droit des femmes à exercer un choix dans des conditions sociales idéales dépend en partie de la reconnaissance préalable de leur dignité en tant qu'êtres humains et de leur capacité morale de choisir." (1997:210) Ainsi, il ne faudrait pas négliger l'importance symbolique de cette liberté au profit de conditions sociales et pratiques de son exercice.

En effet, en analysant le jugement Morgentaler et son incidence sur la représentation sociale et politique des Canadiennes, les auteures dénotent l'ouverture -sans précédent- exprimée par ce jugement (en particulier celui de la juge Wilson) en ce qui a trait à la représentation sociale des femmes. Elles signalent: "...l'ouverture ménagée par la juge Wilson à l'idée d'un droit au choix permet de soulever un débat de nature essentiellement morale portant sur la liberté de conscience de la femme et, de façon particulière sur son humanité." (Perrault et Cardinal 1997:207). Les auteurs considèrent ce jugement comme fondamentalement important dans la mesure où "... la lutte pour le droit au choix en matière d'avortement ne contribue pas seulement à rendre l'avortement plus accessible mais surtout à modifier la représentation sociale des femmes." (Perrault et Cardinal 1997:198)

Dans cette perspective, l'ouverture de ce jugement est également possible en raison de la séparation des concepts de mère et de femme, "En affirmant la légitimité du droit des femmes de pouvoir choisir de ne pas mener à terme une grossesse, la juge Wilson considère qu'elles peuvent se définir autrement que par leur destin de reproductrices et par la division sexuelle du travail " (Brodie 1992:84 citée par Perrault

et Cardinal 1997:208). Donc, ce qui est en cause c'est la femme en tant qu'individu et non seulement en tant que mère.

Ces analyses nous permettent de replacer le débat sur l'avortement dans les dimensions significatives de celui-ci, ainsi que de réfléchir à la portée de ces significations dans la représentation qu'on se fait des femmes.

### **1.1.2 Avortement, sexualité et population**

L'avortement est aussi, par ses aspects matériel et idéologique, affaire de sexualité et de population. Il est encadré par toute une structure normative, en ce sens il est politique et fait l'objet des politiques sociales et des lois des États. Mais, à la lumière des thèses de Foucault, nous pouvons soutenir qu'il fait également partie d'un système plus large encore dénommé *la technologie politique des individus*. Ce qui est en question pour Foucault, c'est le rapport entre la politique et la sexualité qu'il décrit brièvement ainsi (Foucault 1994, 1974:536)

Quand on voit aujourd'hui, l'importance que revêtent le M.L.F., le problème de l'avortement, [...] on peut être sûr qu'il s'agit d'un secteur clé de la société actuelle. Et non seulement de la société mais, aussi de la politique.

Depuis des siècles règne toute une politique des corps. Le corps humain, en effet, a été, depuis les XVII et XVIII siècles, à la fois utilisé, quadrillé, enserré, encorseté comme force de travail. Cette politique consistait à en extraire le maximum de forces utilisables pour le travail, et le maximum de temps utilisable pour la production. Actuellement, ce qui est mis en question, c'est ceci: va-t-on pouvoir ou non récupérer son propre corps, et aussi le corps des autres -avec tous

les rapports que cela implique- pour autre chose que cette utilisation de la force de travail? C'est cette lutte pour le corps qui fait que la sexualité est un problème politique. Il est compréhensible, dans ces conditions, que la sexualité dite normale, c'est-à-dire reproductrice de la force de travail -avec tout ce que cela suppose de refus des autres sexualités et aussi d'assujettissement de la femme-, veuille se montrer normative. Et il est tout aussi normal que, dans le mouvement politique tendant à la récupération du corps, on trouve des mouvements pour la libération de la femme, ainsi que pour l'homosexualité masculine et féminine. <sup>1</sup>

Nous verrons que le rapport existant entre la politique et la sexualité donne lieu à des interventions spécifiques et multiples sur les comportements sexuels, reproducteurs, familiaux, etc. des gens. Concernant les femmes, Perrot affirme que "C'est par la sexualité que les femmes vont prendre plus de consistance et constituer un objet digne de *problématisation* dans l'oeuvre de Foucault " (Perrot 1999: 418). Également, nous verrons que dans *La Volonté de savoir*, il développe aussi le rôle central de la famille. Pour Perrot, cette dernière se présente chez Foucault comme "l'échangeur de la sexualité et de l'alliance. Dans ce dispositif, le corps féminin est un enjeu de pouvoir, un lieu stratégique de la sphère privée et publique, un point d'appui de la bio-politique. " (1998:418)

Effectivement chez Foucault, j'ai cru trouver des idées d'une grande pertinence, mais ses écrits ont surtout été très stimulants dans mes réflexions sur les aspects

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une intervention dans le cadre de la condamnation du directeur de la revue *Recherches* en raison de la publication d'un numéro intitulé "Grande encyclopédie des homosexualités, Trois milliards de pervers" en 1973.

Cité dans *Dits et écrits*, vol. 2, p. 536.

idéels de l'avortement. Selon les documents consultés, l'utilité de Foucault à l'égard du sujet ici traité peut se résumer en trois grands aspects:

Premièrement, sa contribution théorique sur le savoir, le pouvoir, la *bio-politique*, le *bio-pouvoir*, et évidemment sur les discours, le "fait discursif" et les "techniques polymorphes du pouvoir". Deuxièmement, sa contribution méthodologique, soit "l'économie des discours" afin de retracer l'économie du pouvoir. Troisièmement, sa contribution au niveau historique lorsqu'il aborde le début de l'ère du bio-pouvoir, où on commence à gérer la vie, en particulier à propos de la "socialisation des conduites procréatrices" à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au niveau théorique, j'ai retenu également de *La volonté de savoir*, l'importance du *fait discursif* et des *techniques polymorphes du pouvoir* entourant la sexualité, ainsi que le concept de bio-politique de la population. En effet, pour Foucault, la sexualité n'est pas, par nature, étrangère au pouvoir, elle est au contraire dotée de la plus grande instrumentalité pouvant servir aux stratégies les plus variées. Selon l'auteur, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, on pourrait distinguer quatre grands ensembles stratégiques qui développent, à propos du sexe, des dispositifs spécifiques de pouvoir et de savoir dont la "socialisation des conduites procréatrices". Il s'agit d'une socialisation économique, politique et médicale, orientée vers la fécondité des couples, leur responsabilité à l'égard de la société toute entière et les pratiques de contrôle des naissances. L'avortement fait partie intégrante des "conduites procréatrices", partout au monde et dans tous les contextes sociaux.

Dans cet ouvrage, Foucault examine la mise en place de ce qu'il appelle le

"dispositif de la sexualité". Il étudie "l'économie générale des discours sur le sexe", soit ce qu'on dit, où on le dit, les différents points de vue, les institutions qui s'en mêlent, qui emmagasinent et qui diffusent l'information sur le sujet. Selon l'auteur, au XVIIIe siècle, apparaît le problème de la population. Alors, les gouvernements se seraient rendu compte qu'ils ne font pas seulement affaire à un peuple mais à une population. La conduite sexuelle de la population est prise à la fois comme objet d'analyse et comme cible d'intervention. De plus, les campagnes systématiques font du comportement sexuel des couples une conduite économique et politique concertée, l'insérant dans des systèmes d'utilité.

Si on revient à notre sujet, en analysant le fait discursif et les techniques de pouvoir qui conditionnent l'avortement, on peut comprendre plus en profondeur les mécanismes de contrôle qui s'exercent sur une population donnée, dans ce cas les femmes, ainsi que les implications pour ces dernières de la construction d'un *savoir scientifique* et d'un *savoir religieux*. Ces discours, comme dirait Foucault, se sont constitués en "enjeux de vérité". Pourtant, cet auteur croit que la vérité n'est pas libre par nature, mais que sa production est traversée par des rapports de pouvoir. Les femmes du tiers-monde, par exemple, sont dès lors obligées de réduire leur fécondité, tandis que les pays développés se plaignent de la baisse fécondité de "leurs" femmes.

À ce sujet, bien que Foucault ne s'intéresse pas en particulier aux femmes, ses idées sont amplement discutées par les théoriciennes, féministes ou non; ainsi Perrot souligne: "Foucault a donné des armes utiles à la critique féministe: ainsi, sur le pouvoir, le corps sexuel comme cible et véhicule du bio-pouvoir, les stratégies de

résistance ou les technologies du soi.” (1999:414) Nous essayerons de saisir l'importance que revêt le dispositif de sexualité théorisé par Foucault, afin de mieux comprendre le lien qui existe entre sexualité et avortement. Mais d'abord, il est nécessaire de connaître ce que c'est au juste ce dispositif.

Foucault constate l'existence d'un discours prédominant concernant le sexe, à savoir celui de la répression; la sexualité étant considérée comme un terrain miné par des censures et interdictions. Néanmoins, il croit qu'il s'agit d'un présupposé, pour le moins, contestable. À l'argument de la répression, qu'il dénomme "l'hypothèse répressive", il oppose trois doutes considérables: au plan historique, il se demande s'il s'agit bel et bien d'une évidence. Au plan historico-politique, il se demande si la mécanique du pouvoir est essentiellement de l'ordre de la répression. Ensuite, au niveau historico-philosophique, il se questionne sur la mécanique du pouvoir et sur son lien avec le discours critique. Il veut savoir si la critique rompt avec cette mécanique ou si, au contraire, elle fait partie du même système.

Son but n'est pas de montrer que cette interprétation est fausse, mais de la replacer dans une économie générale des discours sur le sexe, à l'intérieur des sociétés modernes, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. D'emblée, il veut considérer le fait qu'on en parle, ceux qui parlent, les lieux où on en parle, les points de vue, les institutions qui incitent, emmagasinent et diffusent cette information. Foucault veut repérer, dans l'histoire, les discours sur le sexe, mais aussi la volonté qui les porte et l'intention stratégique qui les soutient. Il se demande pourquoi on soutient avec tant de force le fait qu'on est réprimé, et pourquoi on se culpabilise tellement d'avoir fait du sexe un

péché.

Son objet d'étude est donc le fait discursif, c'est-à-dire la mise en discours du sexe. Mais ce sont aussi (peut-être plus important encore) les techniques polymorphes du pouvoir. Ce sont les façons par lesquelles le pouvoir parvient aux conduites les plus individuelles des gens et avec des effets multiples. Les manières dont le pouvoir pénètre et contrôle le plaisir quotidien sont à examiner attentivement, puisque la sexualité peut être observée à travers des règles de conduites où elle s'est déposée.

Il ne prétend pas que le sexe n'a pas été réprimé, mais que c'est une erreur de faire de la répression l'élément fondamental à partir duquel on pourrait rendre compte du sexe, ou de n'importe quel autre sujet d'ailleurs. Les mécanismes de savoir, voire de pouvoir, ne se réduisent pas à cela, ce sont des pièces qui ont un rôle local et tactique de pouvoir. Depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la mise en discours du sexe a été, au contraire, soumise à un mécanisme d'incitation croissante. Les techniques de pouvoir qui s'exercent sur le sexe ont obéi à un principe de dissémination et d'implantation de sexualités polymorphes.

La volonté de savoir s'est acharnée à construire une science de la sexualité. Donc, depuis trois siècles, les discours sur le sexe ont été multipliés plus que raréfiés. Ensuite, même avec des prohibitions, elle a assuré la solidification et l'implantation de tout un disparate sexuel. Foucault dégage, de cette façon, le rapport spécifique entre la volonté de savoir et la sexualité. Cette même volonté qui sert de support et d'instrument aux discours et aux techniques du pouvoir. Il a recours à la littérature, la médecine, l'ethnologie, le droit, la psychiatrie, la philosophie... afin de retracer la mise

en place de ce qu'on entend, encore aujourd'hui, par "sexualité".

Foucault constate qu'on a mis en place un appareillage à produire sur le sexe des discours, appuyé et relancé par des multiples mécanismes d'ordre politique, économique et technique. Un aspect important de la mise en discours est que ces derniers ne relèvent pas seulement de la morale, mais aussi de la rationalité. On doit parler du sexe comme d'une chose qu'on n'a pas simplement à condamner ou à tolérer, mais à *gérer*. Les discours s'insèrent dans des systèmes d'utilité, d'après une nécessité de régler le sexe par des discours utiles et publics.

L'hypothèse générale de travail de Foucault, afin d'étudier la sexualité, pourrait être ainsi formulée: La société moderne, au XVIIIe siècle, a mis en oeuvre tout un appareil pour produire des discours vrais sur le sexe. Aussi, l'enquête historique doit porter sur la manière dont s'est formé depuis le savoir du sexe: sur la manière dont se sont multipliés les discours qui l'ont pris pour objet. " Il s'agit d'inverser la direction de l'analyse, plutôt que d'admettre une répression générale, il faut partir de ces mécanismes positifs, producteurs de savoir, multiplicateurs de discours, inducteurs de plaisir et générateurs de pouvoir, les suivre dans leurs conditions d'apparition et de fonctionnement, et chercher comment se distribuent par rapport à eux les faits d'interdiction ou d'occultation qui leur sont liés. Sur le cas précis de la sexualité il faut constituer "l'économie politique" d'une volonté de savoir. " (Foucault 1976:98).

Concernant le dispositif de sexualité, Foucault nous rend compte de son approche méthodologique et théorique. Étant donné que son objectif est d'analyser la formation d'un certain type de savoir sur le sexe, non en termes de répression ou de

loi mais de pouvoir, la définition de ce dernier concept est essentielle.

Le pouvoir n'est pas un mode d'assujettissement unique, une règle, d'un groupe sur un autre. Il n'est pas seulement dans la souveraineté de l'État ni de la loi, il n'est pas une structure, une institution ou une unité globale de domination. Le pouvoir correspond à une multiplicité de rapports de force, les contradictions qui opposent les groupes, les stratégies auxquelles ils ont recours et qui peuvent être cristallisées dans les appareils étatiques, mais non exclusivement. "C'est le socle mouvant de rapports de force qui induisent sans cesse, par leur inégalité, des états de pouvoir, mais toujours locaux et instables."(1976:122) Le pouvoir est omniprésent, toujours présent dans des situations stratégiques complexes dans une société donnée, parce qu'il émerge de partout.

Suivant cette vision non limitative du pouvoir qu'il préconise, Foucault avance quelques propositions en guise de direction de recherche.

1. Le pouvoir n'est pas quelque chose qui s'acquiert, s'arrache ou se partage. Il s'exerce à partir de points innombrables et dans le jeu de relations inégalitaires et mobiles.
2. Les relations de pouvoir ne sont pas en relation d'extériorité à l'égard d'autres types de rapport, mais elles leur sont immanentes. Ces relations ont un rôle directement producteur.
3. Le pouvoir vient d'en bas. Les rapports de force se multiplient et se développent dans les familles, les institutions, les groupes restreints ou autres appareils de production.

4. Les relations de pouvoir sont à la fois intentionnelles et non subjectives. Elles sont traversées par un calcul, par des visées et des objectifs. La rationalité du pouvoir, c'est celle des tactiques souvent fort explicites au niveau limité là où elle s'inscrivent. Ce sont des dispositifs d'ensemble, avec une logique claire, les auteurs stratégiques y sont souvent anonymes.

5. Là où il y a pouvoir, il y a résistance et elle n'est pas en position d'extériorité vis-à-vis du pouvoir. Les rapports de pouvoir ne peuvent exister qu'en fonction d'une multiplicité de points de résistance. Ils peuvent jouer le rôle d'adversaire, de cible, d'appui, ou autre. Comme il n'y a pas un seul pouvoir, il n'y a pas non plus une seule résistance, mais plusieurs. Elles ne peuvent exister que dans le champ stratégique du pouvoir. Elles sont l'autre terme dans les relations de pouvoir et sont, comme le pouvoir lui-même, distribuées de façon irrégulière. Cela ne veut pas dire que les résistances vont toujours nécessairement dans des directions différentes: "... c'est, sans doute, le codage stratégique de ces points de résistance qui rend possible une révolution, un peu comme l'État repose sur l'intégration institutionnelle des rapports de pouvoir." (1976:127). Les résistances sont donc polymorphes mais peuvent s'agencer stratégiquement selon des visées communes.

À la lumière de ces postulats, Foucault se propose, concernant la problématique de la sexualité, d'immerger la production foisonnante des discours sur le sexe dans les champs des rapports de pouvoir multiples et mobiles. Ceci le conduit à poser quatre prescriptions de prudence quant à la méthode à utiliser.

### 1. La règle d'immanence.

Entre techniques de savoir et stratégies de pouvoir, il n'y a nulle extériorité car si la sexualité s'est constituée comme domaine à connaître, c'est à partir des relations de pouvoir qui l'ont instituée comme objet possible. Il partira donc de ce qu'il appelle des "foyers locaux" de pouvoir-savoir, soit des situations données où se nouent des rapports entre les différents acteurs.

### 2. La règle des variations continues.

On ne doit pas chercher qui a le pouvoir dans l'ordre de la sexualité, puisque les relations de pouvoir-savoir ne sont pas des formes données de répartitions, ce sont des "matrices de transformation". Il faut chercher les "schémas de modifications" que les rapports de force impliquent par leur jeu même. Les "distributions de pouvoir" et les "appropriations de savoir" ne sont jamais des coupes instantanées ni statiques.

### 3. La règle du double conditionnement.

Il faut considérer qu'il n'y a pas de discontinuité entre les "foyers locaux" et les "schémas de transformation". Par une série d'enchaînements successifs, ils s'inscrivent dans une stratégie d'ensemble. Il ne s'agit pas de deux niveaux différents, mais ils se conditionnent mutuellement.

### 4. La règle de la polyvalence tactique des discours.

C'est dans le discours que le pouvoir et le savoir s'articulent. Le discours véhicule et produit du pouvoir, il le renforce mais aussi le mine et l'expose. Il n'y a pas un discours du pouvoir et un autre qui s'y oppose, ils sont des éléments ou des blocs tactiques dans les champs des rapports de force. Il faut interroger les discours sur leur

"productivité tactique", ainsi que sur leur intégration stratégique. Il y a lieu de privilégier le modèle stratégique plutôt que le modèle du droit. Cette approche s'avère pour Foucault une nécessité puisque les rapports de pouvoir ne sont plus totalement investis dans la guerre, mais de plus en plus dans l'ordre du pouvoir politique.

Le dispositif de sexualité va se centrer peu à peu sur la famille. Les parents, les conjoints deviennent alors dans la famille les principaux agents de ce dispositif qui à l'extérieur s'appuie sur les médecins, les psychologues, etc " La famille c'est le cristal dans le dispositif de la sexualité: elle semble diffuser une sexualité qu'en fait elle réfléchit et diffracte. Par sa pénétrabilité et par ce jeu de renvois vers l'extérieur, elle est pour ce dispositif un des éléments tactiques les plus précieux. " (Foucault 1976:147). Le domaine qu'il s'agit donc d'analyser est le dispositif de sexualité: sa formation à partir de la chair chrétienne, son développement à partir des 4 grandes stratégies qui se sont déployées au XIXe siècle. Il s'agit de " l'hystérisation du corps de la femme ", de la " pédagogisation du sexe de l'enfant ", de la " socialisation des conduites procréatrices " et de la " psychiatrisation du plaisir pervers ". Toutes ces stratégies passent par une famille conçue comme facteur de sexualisation.

Enfin, Foucault s'intéresse à la généalogie de toutes les techniques de savoir et de pouvoir: les déplacements, les continuités, les ruptures. À cette fin, Il faut essayer de suivre la chronologie des procédés, soit les inventions, les mutations instrumentales, les rémanences; ainsi que la chronologie de leur diffusion et des effets qu'elles induisent. Ainsi, nous verrons dans le deuxième chapitre comment les discours sur l'avortement changent historiquement, comment on est arrivé aujourd'hui

à cet état des choses, ainsi qu'à changer les significations des comportements procréateurs.

## **1.2 Cadre méthodologique**

### **1.2.1 Approche méthodologique**

Afin de suivre l'ordre logique de cette thèse, je rappelle ma question principale de recherche: Quels sont les discours qui dominent le débat sur l'avortement lors de la conférence du Caire et que suggèrent-ils sur la représentation des femmes en tant qu'individus? Je rappelle également que je tenterai de répondre à cette question en ayant choisi d'appréhender ce débat dans les Conférences sur la population organisées par l'ONU. C'est donc en regardant et en analysant les Rapports -qui font état des résolutions- de ces forums que nous essayerons de repérer des éléments idéels. En effet, le but est de considérer les discours sur l'avortement, comme appartenant à des ensembles discursifs plus larges pouvant également se rattacher à des idéologies particulières.

Cherchant à saisir les enjeux présents dans les documents de l'ONU, il faudra procéder à une analyse de contenu de ces Rapports, soit des idées exprimées dans les conférences. Auparavant utilisée surtout en linguistique, l'analyse de contenu est

maintenant largement utilisée, entre autres, dans l'analyse des discours politiques. Elle est conçue dans ce cas comme une possibilité de lecture critique et analytique des textes politiques. Dans le but de systématiser la lecture en repérant les éléments contenus, cette démarche me permet de traduire les discours en catégories, ainsi que de mettre ces catégories en relation les unes aux autres. Ce qui me permettra, ultimement, d'évoquer les idéologies qui interviennent. Également, puisque le fait politique de l'avortement est surtout défini par le sens qui lui est attribué, il est primordial de savoir ce qu'on dit sur lui, comment on en parle, quel vocabulaire on utilise, quels sont les arguments qui déterminent la position des participants aux conférences... Dans ce sens, une analyse du contenu des conférences nous permet d'appréhender le débat dans sa complexité.

Dans ce cas, il s'agit d'une analyse du contenu discursif, c'est-à-dire en essayant de repérer la formation historique de ceux-ci. C'est à ce sujet que Foucault nous est encore utile, en raison de l'importance accordée aux discours dans ses analyses. L'utilisation de cette méthode est justifiée aussi grâce à ses bases théoriques. Pour plusieurs auteurs (Foucault, Pelchat, Ladrière), les discours, et en particulier la construction ou la généalogie de ceux-ci, sont extrêmement importants. La méthode nous permet alors de dégager le caractère construit (fabriqué) des arguments exprimés dans les discours.

Dans ce sens, la méthode proposée par Foucault est compatible, dans ses

formulations, avec une analyse de contenu telle que je la présente puisque pour lui, il s'agit d'interroger les discours afin de retracer l'économie du pouvoir: " C'est l'"économie" des discours, je veux dire leur technologie intrinsèque, les nécessités de leur fonctionnement, les tactiques qu'ils mettent en oeuvre, les effets de pouvoir qui les sous-tendent et qu'ils véhiculent -c'est cela et non point un système de représentations qui déterminent les caractères fondamentaux de ce qu'ils disent " (Foucault 1976:92) En fait, dans cette analyse, il s'agit d'identifier des idées qui autorisent la mise en place de différents ensembles discursifs, voir sur quelles connaissances ces arguments s'appuient, les comportements qu'ils encouragent, ainsi que les éventuelles conséquences que la pratique de ces idées peut entraîner pour les femmes. Une telle méthode "incite à revoir la distinction conceptuelle entre, d'un côté, une réalité qu'il s'agit de décrire et, de l'autre, un contexte de description imprégné d'intérêts et de rapports de force." (Pelchat 1996a:150)

### **1.2.2 Corpus**

Les documents contenant les discours qui nous intéressent sont issus des publications des Nations-Unies. Il s'agit des trois rapports des Conférences sur la population. Les rapports des Conférences sont publiés par l'ONU et rendent compte du consensus auquel les pays participants sont arrivés dans chacune des rencontres. Lors de la préparation des conférences mondiales, ont lieu des conférences régionales, sur chaque continent. Il y a alors cinq rencontres préparatoires où les

délégués font ressortir les points clés en matière de population et de développement. Les rapports de ces rencontres serviront, en plus des recommandations du Comité d'experts, à la formulation d'un Programme d'action destiné à être ratifié dans la grande Conférence mondiale.

Il y a ainsi, une préparation qui prend des années, afin que les pays se mettent d'accord sur les points importants et sur les mesures à prendre. Bien évidemment, nous ne pouvons pas traiter, dans le cadre de cette recherche, des documents qui font état de chacune des rencontres préparatoires aux grandes conférences. Il nous a donc paru pertinent de consulter spécifiquement les rapports des trois dernières (Bucarest 1974, Mexico 1984, Caire 1994), étant donné que ceux-ci se présentent comme une synthèse des rencontres antérieures.

En effet, chaque Rapport est composé du Programme d'action, qui est déjà un consensus autour des points clés, et des réserves émises par quelques délégations sur des points précis du dit programme. Il s'agit des commentaires que les participants demandent expressément qu'ils soient inclus dans la version finale du rapport. Bien sûr, ces rapports contiennent une foule d'autres informations pertinentes telles: participation (gouvernements, organismes de l'ONU, ONG), discours d'ouverture, de clôture, etc. Il est question de toute une panoplie de sujets qui concernent la population et le développement: le développement durable, les migrations, les aspects économiques et de financement des organismes liés aux conférences, etc.

Dans notre cas, nous mettrons l'accent sur deux choses: l'avortement et les droits reproductifs et la notion l'individu. Ces deux aspects sont au coeur du débat,

particulièrement lors de la conférence du Caire. En effet, des trois conférences étudiées, la dernière aura une place prépondérante en raison de son riche contenu sur le débat de l'avortement. Il s'agit d'un forum qui peut être perçu comme une illustration des débats sur la question. C'est au Caire qu'on en a le plus parlé et où on trouve les controverses les plus vives. C'est dans cet espace que le sujet est problématisé.

Comme suggère Pelchat (1996a:154)

Le recours aux controverses constitue en effet une voie privilégiée pour accéder à la science *en train de se faire*, car c'est principalement au moment où un énoncé scientifique rencontre des obstacles que l'action collective –les alliances que les différents acteurs nouent entre eux, les hostilités qu'ils déclenchent, les objets qu'ils mobilisent–, devient visible [...] En l'absence de controverses, ces éléments demeurent pour ainsi dire invisibles et non problématiques.

## **CHAPITRE II : *La technologie politique de la vie***

Dans ce chapitre, il s'agit de montrer des liens entre l'évolution générale du contrôle de population, celle de la planification familiale, les attitudes face à l'avortement, et le contenu discursif des deux premières Conférences sur la population organisées par l'ONU, soit à Bucarest en 1974 et à Mexico en 1984. L'objectif étant de décrire le contexte dans lequel baignent les discours sur l'avortement et la "machine" qui permet leur articulation.

### **2.1 Le bio-pouvoir**

Dans la *Volonté de savoir*, Foucault nous présente le dispositif de sexualité, décrit dans le chapitre précédent. Il constate qu'on a mis en place un appareillage à produire sur le sexe des discours, appuyé et relancé par de multiples mécanismes d'ordre politique, économique et technique. Une des variantes les plus importantes de ces mécanismes est, au XVIIIe siècle, l'apparition du problème de population. C'est un fait extrêmement important puisque c'est la première fois qu'une société affirme que son avenir et sa fortune sont liés à la manière dont chacun fait usage de son sexe. La conduite sexuelle de la population est prise à la fois pour objet d'analyse et

cible d'intervention. De plus, des campagnes systématiques font du comportement sexuel des couples une conduite économique et politique concertée. Le sexe devient un enjeu public, une relation entre l'État et l'individu. C'est alors que les gouvernements se seraient rendu compte qu'ils n'avaient pas seulement affaire à un peuple, mais à une population.

C'est un nouveau régime de discours qui se développe. Ceux-ci s'articulent dans les différentes institutions. Les principes canoniques sur le sexe laissent place à ceux de la médecine, de la psychiatrie, de l'étiologie, de la justice pénal, de la pédagogie, de l'économie, etc. Foucault croit qu'il ne s'agit pas seulement d'un simple phénomène quantitatif (augmentation des discours), mais aussi de changements qualitatifs.

Foucault s'intéresse à la généalogie de toutes les techniques de savoir et de pouvoir: les déplacements, les continuités, les ruptures. À cette fin, il faut essayer de suivre la chronologie des procédés, soit les inventions, les mutations instrumentales, les rémanences; ainsi que la chronologie de leur diffusion et des effets qu'elles induisent. En ce qui concerne la "technologie politique de la vie" et les enjeux de population, Foucault estime que l'Occident a connu, depuis l'âge classique, une très profonde transformation des mécanismes de pouvoir. Le droit de mort, jadis exercé par le souverain, se déplacera vers un pouvoir destiné à produire des forces, à les faire croître et à les ordonner plutôt que voué à les détruire ou à les faire plier. C'est la gestion de la vie plutôt que de la mort qui commence. Ce qui devient important est l'existence biologique d'une population, ce qui fait que désormais, le pouvoir s'exerce

au niveau de la vie, de l'espèce, de la "race", et des phénomènes massifs de population. Foucault résume son idée ainsi: "on pourrait dire qu'au vieux droit de *faire mourir* ou de *laisser vivre* s'est substitué un pouvoir de *faire vivre* ou de *rejeter* dans la mort" (1976:181)

Concrètement, ce pouvoir s'est développé sous deux formes principales:

1. L'une, depuis le XVIIe siècle, a été centrée sur le corps comme machine: Il est l'objet de toutes les procédures de pouvoir qui caractérisent les *disciplines: anatomo-politique du corps humain*.
2. L'autre, vers le milieu du XVIIIe siècle, est centrée sur le corps comme représentant de l'espèce. C'est toute une série d'interventions et de *contrôles régulateurs: une bio-politique de la population*.

On assiste donc à une explosion de techniques diverses et nombreuses pour obtenir l'assujettissement des corps et le contrôle des populations. S'ouvre ce que l'auteur appelle "l'ère du bio-pouvoir" qui se développe à travers l'école et l'armée du côté de la discipline, et de la démographie et les statistiques du côté du contrôle des populations.

En plus, le bio-pouvoir a été un des éléments essentiels du développement du capitalisme par le biais d'un ajustement des phénomènes de population aux processus économiques. Ce qui s'est passé au XVIIIe siècle, dans quelques pays en Occident, "ce ne fut rien de moins que l'entrée de la vie dans l'histoire" (1976:186). Les phénomènes propres à la vie de l'espèce humaine entrent dans le champ du contrôle du savoir et d'intervention du pouvoir. C'est précisément cette prise en charge de la

vie qui donne au pouvoir son accès jusqu'aux corps. À ce titre, Foucault appelle "bio-histoire" les pressions par lesquelles les mouvements de la vie et les processus de l'histoire interfèrent le uns avec les autres. Par "bio-politique", il désigne ce qui fait entrer la vie et ses mécanismes dans le domaine des calculs explicites et fait du pouvoir-savoir un agent de transformation de la vie humaine. Dans cet ordre d'idées, ce qu'on pourrait appeler "le "seuil de modernité biologique" d'une société se situe au moment où l'espèce entre comme enjeu dans ses propres stratégies politiques." (1976:188).

Dans ce nouveau mode de rapport de l'histoire et de la vie, surgit une prolifération de technologies politiques qui investissent le corps, la santé, les façons de se nourrir, de se loger, etc. Autre conséquence de ce développement, le système de la norme devient plus important que le système juridique de la loi. Puisque, selon l'auteur, la loi se réfère toujours à la mort, un pouvoir qui a pour tâche de prendre la vie en charge a besoin d'autres mécanismes de nature plus régulatrice. Il a à qualifier, à mesurer, à hiérarchiser ou à opérer des distributions autour de la norme. Il s'ensuit donc, que cette société normalisatrice est l'effet historique d'une technologie de pouvoir centrée sur la vie.

Parallèlement, contre ce pouvoir, les forces qui résistent prennent appui sur la vie. L'objectif des revendications, c'est la vie, entendue comme besoins fondamentaux, essence concrète de l'homme ou possible épanouissement. Alors, la vie peut aussi donner un statut possible aux forces de résistance.

À suivre ce raisonnement, on peut comprendre le sexe comme enjeu politique, car il est à la jonction des deux axes à travers lesquels s'est développée toute la technologie politique de la vie: la discipline des corps et la régulation des populations. Cette interaction entre sexe et politique procède à des interventions individuelles et à des mesures massives, des estimations statistiques, des interventions qui visent le corps social tout entier ou des groupes sociaux. On voit la sexualité devenir le thème d'opérations politiques, d'interventions économiques (par des incitations ou des freins à la procréation), de campagnes idéologiques de moralisation ou de responsabilisation. Les quatre lignes d'attaque mentionnées plus haut sont ici de la plus grande importance. Chacune a été une manière de composer les techniques disciplinaires avec les procédés régulateurs, soit la jonction du "corps" et de la "population", le sexe demeurant une cible centrale.

En somme, les nouvelles procédures du pouvoir ont fait passer nos sociétés d'une symbolique du sang à une analytique de la sexualité. La symbolique du sang évoque la loi, la mort, la transgression et la souveraineté. Tandis que la sexualité ne se réfère pas à un symbole, mais elle devient cible et objet en évoquant la norme, le savoir, la vie, des sens, des disciplines, des régulations.

Concernant l'existence biologique solide des fonctions sexuelles, Foucault considère qu'il ne faut pas nécessairement faire abstraction du corps, de l'anatomie, du biologique, du fonctionnel. Au contraire, il faut voir comment les dispositifs de pouvoir s'articulent directement sur les corps. Il s'agit d'une analyse où le biologique et l'historique (1976:200)

[...] se lieraient selon une complexité croissant à mesure que se développent les technologies modernes de pouvoir qui prennent la vie pour cible. Non pas donc "histoire des mentalités" qui ne tiendrait compte des corps que par la manière dont on les a perçus ou dont on leur a donné sens et valeur; mais "histoire des corps" et de la manière dont on a investi ce qu'il y a de plus matériel, de plus vivant en eux.

Ces réflexions nous mènent à explorer les différentes façons et moyens qui caractérisent le contrôle des corps et finalement des individus. S'il est donc important de connaître "l'histoire des mentalités", c'est en raison de l'emprise qu'elles peuvent avoir sur les corps mêmes. À ce titre, s'il nous intéresse de connaître ce qu'on dit sur les femmes et leur fécondité et sur l'avortement, c'est que ces idées peuvent déterminer grandement ce que, en réalité, il en deviendra de leurs corps. Cela nous permet également d'élucider le contrôle que chacun et chacune peut avoir sur son propre corps et sur sa vie en général, vis-à-vis des politiques en place.

À ce sujet, il est intéressant de voir comment le mouvement de la planification familiale se développe, prend de l'importance et arrive à changer les rapports que les gens entretiennent avec leur sexualité et leur fécondité, en particulier celles des femmes.

## **2.2 Le mouvement de planification familiale**

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons vu qu'autour du XVIII<sup>e</sup> siècle, les gouvernements se seraient rendu compte de la nécessité de gérer une population (Foucault 1976:36):

[...] au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce fut l'apparition, comme problème économique et politique, de la "population": la population-richesse, la population-main-d'oeuvre ou capacité de travail, la population en équilibre entre sa croissance propre et les ressources dont elle dispose. Les gouvernements s'aperçoivent qu'il n'ont pas affaire simplement à des sujets, ni même à un "peuple", mais à une "population", avec ses phénomènes spécifiques, et ses variables propres: natalité, morbidité, durée de vie, fécondité, état de santé, fréquence des maladies [...] Au coeur de ce problème économique et politique de la population, le sexe: Il faut analyser le taux de natalité, l'âge du mariage, les naissances légitimes et illégitimes, la précocité et la fréquence des rapports sexuels, la manière de les rendre féconds ou stériles, l'effet du célibat ou des interdits, l'incidence des pratiques contraceptives.

On peut affirmer, sans trop d'hésitation, que depuis les années 1940 et 1950, les gouvernements se rendent compte qu'ils font affaire à la population du monde entier. Ce ne sont pas uniquement des sujets, ni des villages, ni des villes, ni un pays qu'ils ont à administrer, mais toute la population de la planète. Là est le principe qui détermine l'existence même du mouvement international de planification familiale. Selon J. Klatzmann : " c'est bien d'un problème politique au sens étymologique du terme c'est-à-dire d'organisation de la vie de la "cité terre" dont il s'agit. " (Cité par

Valette 1996:68) Désormais, on prend la population du globe comme objet d'analyse et d'intervention.

Donaldson et Ong Tsui présentent l'histoire du mouvement international de planification familiale depuis le tournant du siècle jusqu'à nos jours, ainsi que son impact sur la fertilité des pays en développement comme des préoccupations très contemporaines, qui nous paraissent immédiatement compréhensibles lorsqu'on voit que " il a fallu environ trois cent mille années pour que la terre soit peuplée de trois milliards d'habitants, il ne lui faudra que trente ans pour en accueillir trois nouveaux milliards " (Beaujeu-Garnier 1960 cité par Valette 1996).

Nous avons vu comment la "gestion de la vie" est un phénomène très récent dans l'histoire de l'humanité, la planification familiale l'est sans doute encore plus. Elle n'a vraiment commencé qu'après la Deuxième Guerre mondiale, même si des méthodes telles l'abstinence, le retrait ou l'avortement ont été employées de tous les temps.

De nombreux changements ont eu lieu mondialement en ce qui concerne la planification familiale. L'accélération de l'accroissement démographique depuis le milieu du XXe siècle est une réalité évidente, mais elle n'a pas les mêmes effets partout. Si de nombreux pays connaissent des difficultés liées à leur surpopulation, il en est d'autres qui se préoccupent de la dénatalité. La fertilité a décliné, partout dans le monde, tant dans les pays en développement que dans les pays développés et l'utilisation des contraceptifs a également augmenté partout. Parmi les facteurs qui ont déterminé cette tendance, on retrouve d'une part l'éducation, l'emploi des femmes

et le développement économique, d'autre part, la promotion active de programmes de planification des naissances par des individus, des ONG et des agences gouvernementales afin que les gens acceptent l'utilisation des contraceptifs.

La période qui s'étend de la fin du XIXe jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, est celle des précurseurs de la planification familiale. On peut la qualifier de néo-malthusienne, puisque ses propagateurs s'inquiétaient de la croissance rapide des classes pauvres. Mais, ils s'inquiétaient aussi de la santé des femmes, des libertés sexuelles et de la famille. Leur but était de promouvoir l'accès gratuit à l'information et aux services de planification familiale. Ces précurseurs ont alors été accusés de promouvoir la destruction de la famille et la promiscuité sexuelle. Ce fut l'époque de l'ouverture des premières cliniques de contrôle des naissances, par Margaret Sanger aux États-Unis et par Marie Stopes en Angleterre. Ces femmes voulaient propager l'information et rendre accessibles des services aux femmes mariées afin de réduire les grossesses non désirées.

Abstraction faite du phénomène du baby-boom qui mériterait de trop longs développements pour être présentés ici, on peut dire qu'en matière de programmes de planification familiale après la Deuxième Guerre mondiale, on assiste à deux changements majeurs en ce qui concerne l'attitude publique face à la croissance démographique et la planification des naissances. Premièrement, face aux conséquences néfastes de la politique de population de l'Allemagne nazie, l'approbation publique des programmes a décliné. Cependant, des arguments

économiques ou politiques afin de stabiliser la population sont devenus beaucoup plus fréquents en ce qui concerne le contrôle des naissances.

On a donc commencé à faire des liens, beaucoup plus souvent, entre la croissance de la population et le progrès économique. Deuxièmement, dans plusieurs pays il y a eu une augmentation incroyable, en nombre et en grandeur, de groupes privés qui commencent à faire la promotion de la planification familiale. Une conférence a eu lieu à Stockholm en 1946. Il s'agit du premier forum de cette nature. Dans les rencontres suivantes, en Angleterre en 1948 et à Bombay en 1952, on mit sur pied l'*International Planned Parenthood Federation (IPPF)*. Cette association est la plus puissante au niveau mondial, ses objectifs visent à encourager les programmes de planification familiale et l'éducation et à stimuler la recherche sur la régulation de la fertilité. En 1990, cette organisme comptait 107 membres provenant de 150 pays.

Après la Deuxième Guerre également, les Nations-Unies ont porté une attention particulière aux phénomènes de population, renforçant les liens entre les groupes travaillant sur le sujet au niveau international. En 1946, est créée la Commission sur la Population, chargée d'examiner les recherches démographiques et de planification familiale. Cependant, pendant près de 15 ans, l'organisme maintient le principe de non-ingérence dans les politiques démographiques de chacun des pays. Ce n'est qu'en 1961 qu'on commence à changer de position. Selon Henrion (1980:237), " en 1953, le Conseil Économique et Social encourage la Commission de la Population à étudier l'interdépendance des facteurs démographiques, économiques et sociaux ainsi que les tendances démographiques futures. " Des études et des

recherches sont encouragées dans ce sens, toutefois on reconnaît que chaque gouvernement a la compétence exclusive pour fixer sa propre politique en la matière et pour déterminer des actions à mettre en oeuvre.

À partir des années 1960, on remarque un appui grandissant à la planification familiale provenant des pays en développement comme des pays développés. Plusieurs gouvernements ont incorporé la planification familiale comme une composante essentielle de leurs programmes. L'idée, derrière cette position, est que les programmes appuyés par les gouvernements sont le meilleur moyen d'accroître l'utilisation de contraceptifs et de ralentir la croissance démographique. Convaincus que cette croissance est un problème réel et urgent dans quelques pays "moins fortunés", les experts conclurent que les méthodes contraceptives devaient être largement répandues à travers différents canaux. L'USAID<sup>2</sup>, par exemple, a contribué, pendant les deux décennies qui suivent, plus que n'importe quelle autre organisation, à la diffusion des projets de planification familiale.

Pendant cette période, est également mis sur pied le Fonds des Nations-Unies pour la population. Ses objectifs étaient de sensibiliser la communauté internationale aux problèmes de population et à leur relation avec le développement social et économique, à l'implantation des politiques de population et à promouvoir la planification familiale pour une meilleure santé et un bien-être accru des individus, des

---

<sup>2</sup> L'agence gouvernementale d'aide internationale des États-Unis.

familles et des communautés. Cette instance a largement financé plusieurs programmes de planification familiale dans le monde.

Suite à la Conférence de la CEAE<sup>3</sup> à Tokyo, en 1963, au cours de laquelle fut soulignée l'insuffisance des connaissances sociologiques et médicales indispensables à la réussite d'une campagne de planification de la famille, le Conseil économique et social s'est prononcé pour l'élargissement de l'action des Nations-Unies et des institutions spécialisées dans le domaine démographique. De son côté, l'Assemblée générale accepta, comme une responsabilité des Nations-Unies, la formation, la recherche, l'information et l'établissement de services consultatifs dans le domaine démographique. Cette décision constituait un pas important vers une assistance technique accrue aux États membres désireux de remédier à leurs problèmes démographiques.

Le 10 décembre (journée internationale des droits de l'homme) 1966, douze chefs d'État ont adressé au Secrétaire Général de l'ONU une *Déclaration sur la Population* qui a été d'une influence déterminante sur les décisions ultérieures de l'organisation en matière démographique. Bien vite, ils furent rejoints par dix-huit autres. Leur intention était de faire reconnaître la planification familiale comme un droit de l'Homme par la communauté internationale. Pour eux, " la liberté de décider du nombre et de l'espacement de ses enfants relève de la dignité même de l'être humain et est une condition de son plein épanouissement. Dès lors, la planification de la

---

<sup>3</sup> Commission économique régionale de l'Asie et l'Extrême Orient

famille est un *droit fondamental de la personne humaine*. ” (Cité par Henrion 1980:247).

Quelques jours plus tard, l'Assemblée générale acceptait à l'unanimité de fournir une aide technique aux États membres qui le solliciteraient afin de régler les problèmes démographiques. Elle définissait les bases de sa doctrine, juxtaposant pour la première fois les deux aspects intimement liés au problème de la population: celui du développement économique et social et celui de la liberté des couples. L'Assemblée reconnaissait que, face au pouvoir souverain de l'État, chaque famille devait demeurer libre de décider du nombre de ses membres. Toutefois, Henrion signale que “ce nouveau droit était certes ambigu, d'une part, il constituait une protection du couple contre l'ingérence du pouvoir dans sa vie privée et, d'autre part, il créait, implicitement tout au moins, l'obligation pour l'État, de mettre à la disposition de chacun les moyens d'exercer, dans le domaine de la procréation, la liberté de choix qui lui était reconnue.” (1980:247)

Dans ce même ordre d'idées, un autre fait saillant de cette période est la proclamation de la Conférence des Nations-Unies sur les droits de l'Homme tenue à Téhéran en 1968. Dans son article 16, elle met l'accent sur la capacité de contrôler sa propre fertilité, pour ainsi avoir recours aux moyens convenables comme un droit humain fondamental. Quelques pays ont présenté un projet intitulé “Droits de l'homme et planification familiale”. Après avoir affirmé l'existence d'un lien entre la croissance démographique et les Droits de l'Homme, les auteurs de ce projet notaient que la croissance démographique faisait obstacle à la lutte contre la faim, l'indigence,

l'analphabétisme et la maladie, et, de ce fait, restreignait l'exercice des droits de l'Homme. La compétence de ladite conférence en matière démographique se trouvait alors justifiée.

L'influence de cette résolution sur les conceptions en matière de population fut déterminante au sein des Nations-Unies. Des juristes de toutes les cultures et de toutes les religions s'entendent pour faire la proposition suivante: " Les couples ont le droit fondamental de décider librement et en toute responsabilité du nombre d'enfants qu'ils veulent et du moment de leur naissance, et aussi le droit d'être suffisamment instruits et informés de ces questions " (cité par Henrion 1980:241).

Devenu un "droit de l'Homme", le droit à la planification de la famille doit être protégé. Le Conseil économique et social a confié au PNUD<sup>4</sup> le financement des projets dans les pays sous-développés, destinés à résoudre leurs problèmes de population. Les services de consultation et l'assistance technique devaient aussi être intensifiés dans le cadre des politiques économique, sociale et sanitaire nationales, tout en respectant les contextes religieux et culturels. La planification de la famille commençait à se présenter comme un certain remède, parmi d'autres, visant à limiter le taux d'accroissement de la population. Tant dans les principes que dans les pratiques, le contrôle des naissances était de plus en plus accepté.

Concernant la prise de décision sur la planification familiale et la situation des femmes, plusieurs changements ont lieu pendant cette période. Lorsque l'on

---

<sup>4</sup> Plan des Nations-Unies pour le développement.

commence à parler de planification familiale, autour de 1965, les motivations étaient surtout d'ordre sanitaire, économique et sociale, on ne faisait pas nécessairement référence aux droits des femmes.

Dans la résolution 2111 de 1966, c'est la famille qui est désignée comme l'agent qui doit pouvoir décider du nombre de ses membres. Il s'agit donc bien plus d'un droit collectif que d'un droit individuel. Deux ans plus tard, à Téhéran, on dira que c'est le couple. L'Assemblée générale, dans sa *Déclaration sur le progrès et le développement sur le domaine social* réserve ce droit aux parents exclusivement, même si les textes postérieurs laissent tomber l'exclusivité.

La Déclaration des droits de l'homme (1948), en son article 16, faisant référence à l'égalité des droits et responsabilités des époux durant le mariage, il est soutenable que la décision de procréer, ou de ne pas procréer, appartient aux deux conjoints, sans prédominance de l'un d'eux. Toutefois, " au cours d'un colloque d'experts préparatoire à l'Année Mondiale de la population en 1974, de nombreux participants ont estimé qu'en raison de son rôle biologique majeur et des risques que la procréation comportait pour sa santé, la femme devait avoir le droit de décider, en dernier ressort, du nombre de ses enfants. " (Henrion 1980:248). Mais, cette opinion instrumentale n'a jamais été officiellement proclamée par des instances des Nations-Unies.

La rencontre la plus importante fut sans doute la première Conférence mondiale sur population tenue à Bucarest en 1974. Il en émane un document issu d'un consensus entre les délégations des pays membres: le premier *Plan d'action mondial*

*sur la population*. Cette conférence marque un changement majeur. Jusqu'à ce moment, les préoccupations liées aux hauts taux de natalité n'étaient le fait que des États-Unis et de quelques pays asiatiques, elles deviennent alors un enjeu politique légitime pour la majorité des nations. À l'approche des années 80, on dénote un intérêt croissant suscité par les programmes de planification familiale de la part du public et des analystes des politiques dans le but de réduire la natalité et aussi d'améliorer la santé des femmes et des enfants -dit-on-. Cette première rencontre internationale sur la population, ainsi que la deuxième (Mexico 1984), feront l'objet d'une description plus détaillée dans la section suivante.

### **2.3 Les Conférences sur la population de l'ONU**

Les Conférences sur la population ont lieu tous les 10 ans. Elles se présentent comme un forum où sont discutées les actions à prendre afin de régler les problèmes relatifs à la population. À ce titre, en 1974, la rencontre est " appelée à examiner les problèmes démographiques fondamentaux, leurs liens avec le développement économique et social et les politiques et programmes d'action nécessaires dans le domaine démographique pour promouvoir le bien-être et le progrès de l'homme. " (Rapport 1975:64).

On examinera ici quelques caractéristiques spécifiques des deux premières Conférences sur la population (Bucarest 1974, Mexico 1984), particulièrement en ce

qui a trait aux discours sur l'avortement. La troisième (Le Caire 1994) sera largement examinée dans le chapitre III. On rappelle que, pour chaque Conférence, l'analyse de contenu est faite sur le Rapport publié par les Nations-Unies. Ces documents font état des conclusions, de la participation et des aspects fonctionnels et protocolaires de chaque rencontre.

### **2.3.1. Bucarest 1974**

En 1974, quelques principes de base sont établis pour traiter les enjeux en matière de population. Ils seront également repris par les deux autres conférences étudiées:

- Considérer les enjeux liés à la population dans le contexte global du développement,
- Le respect de la souveraineté nationale en matière de population,
- L'importance centrale des droits de l'Homme.

Si les deux derniers principes n'ont pas causé beaucoup de controverse, le premier fut l'objet de longues discussions. La nécessité de poursuivre les efforts en faveur de la mise à la portée du plus grand nombre de l'information, de l'éducation et des moyens pratiques concernant la contraception, était affirmée par certains, alors que d'autres maintenaient que seul le développement économique et social résoudrait les problèmes de population. La délégation des États-Unis a suggéré aux pays en développement de s'efforcer de réduire leur taux de natalité. En réponse, plusieurs de

ces pays plaident qu'il serait plus efficace de s'attaquer aux problèmes de sous-développement, source de tous leurs maux. Le slogan "le développement est le meilleur moyen de contraception" fut répété maintes fois, donnant ainsi lieu aux premiers signes de conflit entre les États-Unis et les pays du tiers-monde en ce qui a trait à la croissance de la population et à la planification des naissances.

On pourrait résumer le débat par les deux blocs qui s'y sont opposés: d'un côté, les pays d'Extrême Orient, soutenus par les Occidentaux et de l'autre, les pays d'Amérique latine et d'Afrique, soutenus par l'U.R.S.S. et ses satellites.

Les Anglo-saxons et les Européens du Nord, qui se trouvent être des peuples protestants, sont demeurés les protagonistes les plus convaincus du contrôle des naissances comme instrument de lutte contre la surpopulation, alors que les Latino-européens, peuples catholiques, se sont montrés beaucoup plus réservés. De l'autre côté, les pays de l'Europe de l'Est ont fait coïncider leur fidélité à la pensée marxiste anti-malthusienne et leurs intérêts diplomatiques. Quant aux pays d'Afrique et d'Amérique latine, leurs réticences provenaient fondamentalement de leur méfiance à l'égard des pays riches, les Latino-américains étant surtout hostiles à l'ingérence des États-Unis. L'opposition aux moyens à prendre pour contrôler les naissances venait de l'Église catholique mais surtout des pays du tiers-monde, car l'importance accordée à la surpopulation empêchait de voir les causes profondes du sous-développement et des inégalités. Ces critiques ont été relayées par les féministes, les démographes et les représentants des ONG. Le plan d'action qui en a résulté a été largement révisé et corrigé. Il en résulte que les politiques de population ont alors été présentées

comme des éléments constitutifs des politiques de développement socio-économique, auxquelles ils n'ont pas à se substituer. Autrement dit, la croissance démographique n'a pas à être perçue comme le principal obstacle au développement.

Concernant les prises de position par rapport à l'avortement, le Rapport de la Conférence ne mentionne aucune discussion sur ce sujet. L'avortement n'a pas du tout été mentionné dans la conférence de Bucarest. Selon Henrion, " il semble donc qu'il y ait été volontairement écarté. Jusqu'ici, aucun des organes ou institutions des Nations-Unies ne s'est prononcé sur l'avortement, mais la tendance dominante lui est hostile. " (1980 :245).

Deux références peuvent toutefois être repérées sur ce sujet. D'une part, dans la section réservée à la santé, plus spécifiquement à la mortalité et à la morbidité, au paragraphe 24, on peut lire ce qui suit (Rapport 1975:12) :

Il est recommandé que les efforts déployés sur les plans national et international pour provoquer une réduction globale de la mortalité et à la morbidité s'accompagnent d'efforts particulièrement énergiques en vue de réaliser les objectifs suivants :

- a) Réduire la mortalité foetale, la mortalité infantile et la mortalité des jeunes enfants, ainsi que la morbidité liées à la maternité;
- b) Réduire le nombre des cas de stérilité involontaire, totale ou partielle, le nombre des cas de malformation congénitales et les avortements illégaux;

D'autre part, parmi les principes présentés au début du texte, on signale (Rapport 1975:8):

Tout couple et tout individu a le droit fondamental de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement des naissances, d'être

suffisamment instruit et informé de ces questions et de bénéficier des services adéquats en la matière; dans l'exercice de ce droit, les couples et les individus doivent tenir compte des besoins de leurs enfants vivants et à venir et de leurs responsabilités à l'égard de la communauté.

Mais cette déclaration émise n'est pas sans ambiguïté. Dans ce cas, agir de façon responsable peut vouloir dire agir en fonction des objectifs démographiques des gouvernements et de leurs programmes de planification familiale, qui représentent supposément les intérêts de la communauté. Prétendre que cela doit se faire "en toute liberté" signifie plutôt une liberté conditionnée a priori par les intérêts d'un groupe ethnique, d'un groupe religieux ou d'une nation, par exemple.

Par ailleurs, nous avons mentionné qu'après lecture des différents textes, il paraît que des hésitations n'ont cessé de se manifester sur le point de savoir qui devait être le titulaire du droit à la planification familiale. Tantôt c'est la famille, tantôt c'est le couple, ou encore, les parents. L'avant-projet du Plan d'action mondiale sur la population l'accordait à "tout individu", ce qui aurait permis à la femme de décider seule, sans intervention du mari. Les partisans de la décision conjointe des époux insistèrent pour qu'on revienne à la formulation de la Déclaration de Téhéran, de manière telle que "tout individu" fut remplacé par "les couples". Finalement, après une discussion très serrée, une solution fut adoptée qui permettait toutes les interprétations. Le titulaire du droit fondamental à la planification familiale serait désormais "tout couple et tout individu". On reviendra sur cette formulation lors de l'examen de la Conférence du Caire.

### **2.3.2 Mexico 1984**

On pourrait résumer les conclusions de cette conférence en quelques points essentiels: réaffirmation de la nécessité de voir baisser le taux d'accroissement de la population mondiale et, en corollaire, l'insistance sur le rôle des femmes dans le développement. D'où, l'importance des programmes de santé maternelle et infantile incluant l'éducation à la maternité responsable et garantissant le libre choix effectif des femmes en matière de procréation. Fait nouveau, cette fois, l'accroissement des ressources à affecter aux activités en matière de population, grâce notamment à une accentuation de l'aide des pays riches en ce domaine.

Le message de Bucarest -que le développement économique et social équitable est la clé afin de réduire la pauvreté ainsi que la croissance rapide de la population- s'est transformé en consensus à Mexico. On pourrait considérer que cette croissance est dorénavant acceptée comme une cause et un effet de la pauvreté par la communauté internationale. Fondamentalement, la conférence de Mexico fit prévaloir l'idée que la question démographique ne peut être traitée indépendamment d'un ensemble de problèmes socio-économiques.

Selon le Fond des Nations-Unies pour la population, lors de la rencontre à Bucarest, l'Amérique latine et l'Afrique n'étaient pas suffisamment conscientes du problème de la surpopulation. Mais lors de la Conférence à Mexico, un consensus se serait dessiné puisque tous les pays ont compris l'importance du problème. À ce sujet, Hartmann (1995:87) souligne qu'après avoir été accusés par les pays du tiers-monde

à Bucarest, les membres du *population establishment* ont bien fait leur travail: une panoplie de publications avant la conférence, ainsi que des consultations d'experts ont préparé le nouveau "consensus".

Ainsi, la conférence mexicaine s'est déroulée sans grande controverse, sauf lorsque la représentante des États-Unis annonça la politique du gouvernement Reagan en matière de population. Paradoxalement -et allant dans le sens contraire à l'opinion étasunienne exprimée auparavant, et à ce moment, admise par tout le monde- sa présentation a défié la pensée dominante selon laquelle la croissance de la population a un impact néfaste et a lancé une attaque directe aux droits en matière d'avortement.

C'est que, aux États-Unis, alors, les politiques changent radicalement et ce changement devient apparent lors de la conférence de Mexico en 1984. L'élection d'un gouvernement plus conservateur et proche des groupes de droite conduit ce pays à changer son approche en matière de population. Premièrement, cette confrontation a comme effet de présenter désormais la croissance démographique comme neutre et insignifiante par rapport au développement économique des pays pauvres. Deuxièmement, depuis 1984, le gouvernement des États-Unis a retiré son aide aux organisations qui, d'une façon ou d'une autre, s'en servent pour promouvoir l'avortement (comme le counselling par exemple) en tant que méthode de planification familiale. Ainsi, pendant que tous les autres pays soulèvent les conséquences néfastes de la surpopulation, ce pays ne soutient plus cette perspective. Les États-

Unis ont aussi retiré leur aide au Fonds des Nations-Unies pour la population et à l'*International Planned Parenthood Federation*, mentionnés auparavant.

Concernant l'avortement, il n'en est question que dans la recommandation 18. Au début, on peut lire: "Aucun effort ne devrait être épargné pour réduire la morbidité et la mortalité maternelle." Est ensuite énumérée une série de mesures destinées à atténuer la portée de ces problèmes. Une d'entre elles signale: "Prendre des mesures appropriées pour aider les femmes à éviter l'avortement et, dans toute la mesure du possible, traiter avec humanité les femmes qui ont eu recours à l'avortement et leur fournir des services de conseils\*" L'astérisque à la fin de la phrase correspond à une réserve concernant la proposition émise par la délégation suédoise, qui, tout en s'associant au consensus, déclare ce qui suit (Rapport 1985:22):

De l'avis de la délégation suédoise, les méthodes efficaces de contraception libèrent les femmes en leur épargnant les grossesses non désirées et les avortements provoqués, et améliorent par là considérablement la santé des mères et des enfants. Le principal objectif doit toujours être la prévention des grossesses non désirées. Mais les avortements illicites pratiqués dans des conditions médicalement peu sûres représentent un danger sanitaire extrêmement grave dans des nombreux pays.

La délégation suédoise regrette vivement l'adoption d'un amendement à l'effet d'éliminer le mot "illicite" du texte de la recommandation, ce qui donne à penser que la Conférence n'a pas su prendre conscience de l'importance de ce très grave problème. La délégation suédoise tient à réitérer que l'une des principales mesures à prendre pour éliminer l'avortement illicite est de donner à toutes les femmes du monde accès à l'avortement dans des conditions de légalité et de sécurité.

Cette réserve est très importante car elle est la seule relative à l'avortement, nulle part ailleurs dans le document il n'y est fait référence. Le problème soulevé par cette recommandation réside en ce qu'elle ignore complètement l'existence des avortements clandestins, immensément nombreux à travers le monde et cause importance de la mortalité et la morbidité maternelles.

De cette façon, la déclaration de Mexico se limite à encourager les pays à empêcher l'avortement et à accorder un traitement humain et des conseils aux femmes ayant eu recours à celui-ci. Ceci est présenté comme un effort, parmi tant d'autres, afin de réduire la morbidité et la mortalité maternelles. Cependant, on verra dans le chapitre suivant, qu'au Caire en 1994, l'avortement a été le sujet le plus discuté et le plus controversé.

### **CHAPITRE III : *La Conférence internationale sur la population et le développement* (CIPD)**

Ce chapitre est consacré à l'analyse de contenu du Rapport de la *Conférence internationale sur la population et le développement* (CIPD). Celle-ci est la dernière conférence portant sur la population. Pour ce type d'activités, les Nations-Unies publient toujours, peu de temps après, un document qui fait état du déroulement et des conclusions de celles-ci. Pour la CIPD, tout comme pour les conférences de Bucarest et de Mexico, les Rapports résument les détails de la rencontre, mais surtout, présentent le *Programme d'action* adopté pour la prochaine décennie en matière de population et de développement.

S'agissant du document final de la conférence, le Rapport présente les conclusions, c'est-à-dire le résultat des discussions sur les mesures à prendre en matière de population et développement. On y retrouve également les réserves émises par certaines délégations à l'égard de quelques parties du programme. Le Rapport contient aussi la liste des participants et les procédures et techniques de fonctionnement de la rencontre, ainsi que les déclarations d'ouverture et de clôture prononcés par quelques personnalités.

En analysant le document en question, on tentera d'identifier les aspects nouveaux de la CIPD par rapport aux deux autres Conférences sur la population. Dans

l'éventail des sujets traités, une attention particulière sera accordée au contenu portant sur l'avortement et les droits reproductifs. Plus spécifiquement, dans ce chapitre sera posée la question suivante: Que dit-on au Caire sur l'avortement et les droits reproductifs des femmes?

On verra comment, à partir de ce qu'on a dit sur le sujet, se dessinent deux tendances dominantes. On assiste donc à la consolidation d'une certaine polarisation quant aux arguments évoqués, laissant peu de place aux arguments intermédiaires. En effet, dans les discours, on peut déceler des éléments idéels correspondant à des ensembles discursifs de savoir/pouvoir plus larges, soit d'une part un discours "scientifique" et de l'autre, un discours "religieux".

### **3.1 La Conférence**

#### **3.1.1 Présentation**

Du 5 au 13 septembre 1994, plus de 4000 déléguées de 180 pays se sont rassemblés au Caire afin de tenir la troisième conférence mondiale sur la population. La CIPD est la rencontre la plus vaste jamais organisée en la matière. De plus, a eu lieu parallèlement le "Forum des ONG" où se retrouvèrent plus de 1200 participants et 4200 journalistes du monde entier y étaient présents afin de diffuser le contenu de

la rencontre, aussi a-t-elle été la plus médiatisée de toutes les conférences de l'ONU, du moins jusqu'à cette date.

Les pays du monde entier ont pris part aux préparatifs, incluant un grand nombre d'ONG qui représentaient une grande variété d'intérêts. Pour ce qui est de l'élaboration du Programme d'action, le Secrétariat de la Conférence a dressé des recommandations provenant des 5 conférences régionales (i.e. l'Asie et le Pacifique, l'Afrique, l'Europe et Amérique du Nord, les États Arabes, l'Amérique latine et les Caraïbes), des six rencontres du comité d'experts sur les enjeux prioritaires, ainsi que d'une série de colloques sur quelques thèmes clés de la conférence. Des sujets tels que la santé, le rôle de la famille, les migrations, l'urbanisation, la recherche et le développement technologique ont été traités.

Les délégués ont présenté pendant ces journées les résultats des stratégies et des programmes liés à "la population et le développement", dans leurs différents pays. Ont pris part aux séances les États membres, les organes, programmes et institutions spécialisées des Nations-Unies, des organisations intergouvernementales, les Commissions régionales et quelques ONG. Simultanément, dans une autre salle siégeait la Grande Commission, chargée de trouver un accord sur les parties controversées du Programme d'action proposé par le Fonds des Nations-Unies pour la population (FNUP), ce sont ces discussions qui ont le plus accaparé l'attention des journalistes.

La CIPD n'est pas un événement isolé, elle se situe dans la lignée des conférences de Bucarest et de Mexico présentées antérieurement. Son Programme

d'action se fonde très largement sur les consensus établis en 1974 et en 1984. Elle se situe aussi dans le prolongement d'autres rencontres organisées par les Nations-Unies. D'ailleurs, les recommandations de la CIPD devraient appuyer, suivre et prendre pour base les accords intervenus dans le cadre de: La conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie pour les femmes (Nairobi 1985), la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (Rio 1992), la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne 1993), l'Année internationale de la famille (1994), entre autres. Elle s'insère ainsi dans une série de discussions autour du développement humain socialement équitable et durable au niveau de l'environnement, dans la période de l'après-guerre froide. Ses résultats seront aussi considérés et apporteront des contributions importantes à d'autres activités qui doivent avoir lieu par la suite, comme le Sommet mondial pour le développement social ou la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing.

Bien que la CIPD constitue un certain prolongement des deux autres conférences sur la population, elle marque des changements très importants, à plusieurs niveaux. Dès le départ, une nouvelle approche se trouve à la base de la rencontre (Rapport 1995:8):

**1.5** La conférence de 1994 a expressément reçu un mandat plus large sur les questions touchant au développement que les conférences précédentes sur la population, ce qui traduit une prise de conscience croissante du fait que la population, la pauvreté, les modes de production et de consommation et d'autres menaces pesant sur l'environnement sont des questions si étroitement imbriquées qu'aucune d'entre elles ne peut être examinée isolément.

En raison de ce nouveau mandat, on intègre -pour la première fois- le mot développement dans son titre<sup>5</sup> : *Conférence internationale sur la population et le développement*.

Après discussion, le Programme d'action de la Conférence a été l'objet d'un consensus. Tous les participants ont accepté le document final, sans exception, même le Saint-Siège s'est joint cette fois à la tendance majoritaire, alors qu'en 1974 et en 1984 il n'avait pas pu -pour une question de principes- accepter les décisions de l'assemblée en matière de population. Cela ne signifie pas pour autant qu'il y eut absence de controverses au Caire, au contraire. Le texte proposé au départ a bien sûr été remanié en cours de route selon les opinions des participants afin que la rédaction fasse consensus. Cependant, même remanié, le document contient des paragraphes, des idées ou des concepts qui s'avèrent inacceptables pour quelques uns d'entre eux. Leurs observations font l'objet de réserves, incluses à la fin du Rapport. Tout en adhérant au consensus, ces membres désirent rendre publics, officiels et diffusés leurs points de vue.

Ces réserves nous sont très utiles puisqu'elles offrent la possibilité de saisir le débat. Outre la couverture médiatique, c'est grâce à ces réserves, explicitement intégrées dans le Rapport, qu'on est informé de l'existence de positions divergentes et opposées. Autrement, rien n'indique la controverse dans le Programme d'action étant donné qu'il est présenté comme le produit d'un consensus.

---

<sup>5</sup> Les titres pour Bucarest 1974 et Mexico 1984 sont respectivement " Conférence mondiale des Nations-Unies sur la population " et " Conférence internationale sur la population ".

Au niveau politique, selon Cohen et Richards (1994), le processus et les résultats du Caire ont été principalement influencés par trois facteurs: la participation accrue des ONG et parmi celles-ci, la participation des groupes des femmes; la force de discussion du Vatican et finalement, un retournement dans la position prise par les États-Unis en matière de population et développement. Ces facteurs ont été déterminants dans la priorité accordée à des enjeux quasiment ignorés dans les conférences antérieures, tout comme dans l'ampleur du débat sur l'avortement.

Les ONG, particulièrement celles oeuvrant dans l'amélioration des conditions des femmes, ont eu une influence importante pendant les années précédant la Conférence, dans les rencontres préparatoires par exemple. Elles ont finalement atteint un haut niveau de crédibilité au sein des Nations-Unies. D'ailleurs, ces groupes et organisations ont créé leurs propres rencontres afin de préparer leur implication dans la CIPD. L'une, sous les auspices de *l'International Women's Health Coalition*, à Rio de Janeiro en 1994; l'autre sous les auspices de l'ONU à Ottawa en 1993, appelée la "Table Ronde sur les perspectives des femmes sur la planification familiale, les droits reproductifs et la santé reproductive". Il est à noter que la plupart des recommandations issues de cette dernière activité se trouvent dans le Programme d'action de la CIPD.

Le Vatican, ayant sans doute vu d'un mauvais oeil l'influence des groupes de femmes sur la discussion autour des droits et de santé en matière de reproduction, est rentré en force dans le débat. Il s'opposait systématiquement à plusieurs propositions concernant ces domaines, en bloquant continuellement le consensus.

Quant à la participation des États-Unis, on souligne que le gouvernement a fortement soutenu le Programme d'action. Cohen et Richards résument la position du président ainsi: " He (President Clinton) strongly endorsed the holistic approach to population and development, the emphasis on women's empowerment, and the need to increase access to high-quality family planning and reproductive health care. He also defended his position that abortion should be safe, legal and rare. " (Cohen and Richards 1994:152). Ce point de vue est important non seulement parce que les États-Unis sont le principal bailleur de fonds pour les programmes de population, mais aussi relativement au retournement de la position officielle par rapport à la Conférence de Mexico. En raison de ces nouvelles convictions, le gouvernement des États-Unis a reçu des attaques directs de la part du Vatican, qui l'accuse à ce propos de mener des politiques impérialistes.

### **3.1.2 Contenu général**

Plusieurs auteurs s'accordent à dire que, parmi les nouveautés du Programme d'action, il y a trois points qui constituent des changements majeurs dans la perception que la communauté internationale observe vis-à-vis des problématiques reliées à la population et au développement (Pelchat 1995, Hartmann 1995, Valette 1996, Nations-Unies 1995).

Premièrement, on tente de faire valoir en priorité les objectifs humanitaires liés au développement face aux objectifs démographiques;

Cette nouvelle approche stratégique pour traiter les questions liées à la population, qui met l'accent sur les liens réciproques entre population et développement, vise à rencontrer les besoins individuels des hommes et des femmes. Au lieu de viser d'emblée les objectifs démographiques, le Programme d'action veut se concentrer sur ce qui est nécessaire afin de permettre aux individus de faire leurs propres choix en matière de reproduction. La clé de cette approche réside dans le renforcement du pouvoir des femmes en leur offrant plus de choix. Cela est possible -dit-on- grâce à un accès plus grand à l'éducation, aux soins de santé et au développement de leurs compétences et des possibilités d'emploi.

Deuxièmement, on a mis l'accent, plus que jamais auparavant, sur la condition (ou le statut) des femmes. Le chapitre où le sujet est largement abordé s'intitule "Égalité entre les sexes et promotion des femmes"<sup>6</sup>

Une des caractéristiques principales fut sans aucune doute l'attention portée, plus systématique que jamais, au point de vue des femmes dans les enjeux clés de la Conférence. Des enjeux concernant les femmes ont été traités en détail, de sorte qu'ils ont soulevé des thèmes nouveaux. Un de ces derniers est le besoin de prendre en considération les pressions et exigences qui pèsent sur les femmes au niveau de leur emploi du temps. Elles proviennent des obligations vis-à-vis de la famille, de la vie domestique et du travail salarié.

---

<sup>6</sup> La distinction entre la version anglaise et française du titre attire l'attention. En anglais on peut lire "*gender equality, equity and empowerment of women*", ce qui dénote le large consensus autour de la notion de *gender* et la reconnaissance des principes qui guident les groupes des femmes. En fait, les termes utilisés en anglais s'avèrent beaucoup plus riches en contenu que les termes en français.

Le concept de *empowerment of women*, soit le renforcement du pouvoir des femmes, est devenu le mot d'ordre. Il en est clairement question dans les principes qui guident le Programme d'action, où on incite les gouvernements à (Rapport 1995:13):

Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'équité ainsi qu'assurer la promotion des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence à leur encontre, et veiller à ce que les femmes aient les moyens de maîtriser leur fécondité sont des éléments capitaux des programmes relatifs à la population et au développement. Les droits des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne humaine.

D'autres paragraphes portent sur les disparités basées sur le genre en ce qui a trait au revenu ainsi qu'à la sécurité des femmes dans des relations abusives. Ces discussions ont donné lieu à plusieurs mesures à prendre: l'accès équitable à la sécurité sociale pour hommes et femmes, une analyse basée sur le genre pour les programmes de développement, des mesures pour inclure les femmes à tous les niveaux des soins de santé, pour assurer l'accès des filles et femmes à l'éducation après le primaire et pour éliminer la discrimination envers les femmes enceintes.

Troisièmement, l'inclusion de sujets reliés à la sexualité, à la santé sexuelle et reproductive, aux droits reproductifs, etc. fait du Programme d'action un des plus complets jamais présenté. Cette nouveauté, des plus pertinentes pour notre sujet, sera traitée de façon plus large dans la section 3.1.4.

### **3.1.3 *Population consensus at Cairo, Mexico City and Bucarest: An Analytical comparison***

Il existe un document interne aux Nations-Unies, qui tente de mesurer quels sont les éléments nouveaux traités au Caire. D'après lui, outre ces trois enjeux clés qualifiés de "révolutionnaires", il y a des aspects innovateurs dans le Programme d'action qu'il est également pertinent de prendre en considération. Cette étude comparative porte sur les trois Conférences sur la population, elle a été publiée par la Division de la Population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques. Intitulée *Population consensus at Cairo, Mexico City and Bucarest: An Analytical comparison*, elle est basée sur le Programme d'action de la conférence de 1994.

Le document souligne que sur un total de 243 actions, seules 60 ont été classifiées comme similaires aux recommandations antérieures. Ainsi, le Programme d'action contient plusieurs nouveautés, en termes d'enjeux traités, d'approches et d'activités. Un de ces aspects serait l'ouverture d'esprit et la clarté avec lesquelles plusieurs sujets ont été abordés. On parle aisément, par exemple de l'infanticide, du viol, de l'inceste, du trafic des femmes, des adolescents et des enfants; de l'utilisation des enfants pour la prostitution et la pornographie et du harcèlement sexuel envers les femmes, des mutilations sexuelles (génitales), etc.

Mais, cette ouverture d'esprit se manifesterait surtout par la façon dont tous les sujets ayant trait à la sexualité, à la reproduction et aux rapports sociaux de sexes sont

envisagés. Selon ce même document, plus qu'une question de style, cette vision libérale relèverait d'un choix stratégique important. Le Programme d'action voudrait donc insister sur les avantages que comporte ce genre de discussions, présentant la méconnaissance de certains en matière de sexualité humaine comme une des raisons des problèmes de santé reproductive de beaucoup de gens au monde.

Il est souligné que le Programme d'action fait aussi appel aux gouvernements nationaux afin qu'ils élaborent leurs politiques basées sur une meilleure compréhension de la nécessité d'une sexualité humaine responsable et sur les réalités du comportement sexuel actuel. Selon le document en question, nulle part dans les recommandations de Mexico ou de Bucarest, on ne trouve les mots "sexuel" ou "sexualité", leur présence dans les recommandations du Caire apparaît comme un indicateur certain du degré de nouveauté de ces mesures.

Par ailleurs, le Programme d'action refléterait explicitement plusieurs des concepts et des enjeux qui ont émergé dans le débat du développement durant la décennie passée (1985-95). Par exemple, le concept de développement durable et toutes ses variantes sont utilisées à maintes reprises dans ce document. Aussi, les événements historiques de l'Europe de l'Est dans les années 1980 et 1990 ont-ils engendré une nouvelle catégorie géopolitique: des pays en "transition économique", avec des enjeux politiques et de développement spécifiques et avec un besoin d'assistance temporaire. On peut ajouter les programmes d'ajustement structurel et leurs impacts sur les pays en voie de développement.

Un autre choix stratégique, cette fois beaucoup plus articulé que le premier, serait l'incroyable importance accordée à l'éducation, surtout des filles et à l'investissement dans le développement des ressources humaines. Le document signale explicitement que les gouvernements doivent mettre l'accent, dans leurs efforts pour rencontrer les objectifs de population et développement, sur l'éducation et sur les mesures volontaires plutôt que sur les schèmes qui comprennent des mesures d'encouragement et de dissuasion. Cette observation fait sans doute référence à la planification familiale.

Parmi les groupes visés par ce nouveau pragmatisme du Programme d'action, il y a les adolescents et adolescentes. Leurs droits et besoins sexuels et reproductifs font l'objet d'une sous-section du document et se retrouvent aussi à plusieurs reprises dans d'autres parties. On rappelle des faits les concernant directement: les maigres opportunités économiques et en éducation, l'exploitation sexuelle, ainsi que les facteurs déterminants des indices élevés observés de grossesse précoces. Selon ce document, lorsque les adolescents, filles et garçons, font face à peu de possibilités dans la vie, ils ne sont pas encouragés à éviter ces grossesses. Les gouvernements et les ONGs sont appelés à établir des programmes appropriés afin de répondre aux besoins spécifiques des adolescents et surtout, de les rendre capables de gérer de "façon positive" leur sexualité.

Concernant les stratégies opérationnelles, il est souligné que l'innovation la plus frappante est le concept de partenariat entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans le domaine de population et développement. Cela permet une

reconnaissance plus claire du rôle joué par les ONG et aussi un accroissement de leur champ d'action. Pour la première fois on reconnaît aussi la contribution du secteur privé. En général, le document présente une approche qui accorde une importance plus grande et plus systématique aux ONG dans la recherche de *l'empowerment* des individus et des communautés, les rendant capables de satisfaire leurs besoins et responsabilités en matière de population. Comme résultat au Caire, est enregistré le fait que les gouvernements auraient fait des concessions politiques aux ONG. Ils se seraient engagés à rendre disponibles un financement adéquat, les ressources techniques et l'information nécessaires à la participation effective des ONG dans la recherche, le design, l'implémentation, le monitoring et l'évaluation des activités liées à "la population et le développement".

Selon le document, les mesures sont présentées de façon beaucoup plus compréhensive et importante, les objectifs sont plus clairs et l'échéancier plus précis. Dans l'éducation et la planification familiale on veut un accès total, le plus tôt possible et dans tous les cas avant 2015. Pour ce qui est de l'accès universel aux services de santé en matière de reproduction, l'échéance ne doit pas dépasser 2015.

En comparaison aux 2 autres conférences, le programme contiendrait des recommandations sur les ressources et mécanismes institutionnels en vue de la réalisation des engagements, cette fois de façon plus détaillée. La transformation de ces engagements en objectifs et le besoin des contributions financières importantes constituent un défi urgent et crucial. On a même présenté le coût des activités pour les

20 prochaines années et fait appel aux bailleurs de fonds pour qu'ils fournissent l'argent nécessaire afin de combler le déficit des ressources locales.

En définitive, on peut apprécier à la lecture de ce document publié par les Nations-Unies, qu'on présente les résolutions de la Conférence du Caire comme très positives, ouvertes, près de la réalité des gens, etc. On ne fait aucunement mention des débats, des controverses, des tensions ou des divergences. On parle seulement de consensus, d'accords, de partenariat, de collectivité, de globalité, etc.

#### **3.1.4 Santé reproductive, droits reproductifs et avortement**

On examinera ici, la présence ou l'absence de données relatives à l'avortement et aux droits reproductifs dans le Programme d'action. Tout d'abord, un chapitre complet est consacré à la santé reproductive<sup>7</sup>; il s'agit d'un aspect très innovateur du Caire, non seulement parce que ni à Bucarest, ni à Mexico on n'a abordé le sujet, mais surtout en raison de la définition extrêmement complète qui en est donnée (Rapport 1995:45) :

7.2 Par santé en matière de reproduction, on entend le bien-être général, tant physique que mental et social, de la personne humaine, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladies ou d'infirmités. Cela suppose donc qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante en toute

---

<sup>7</sup> Dans le rapport de la conférence, on parle de "santé en matière de reproduction" et des "droits en matière de reproduction", mais on parlera ici de "santé reproductive" et de "droits reproductifs" afin de ne pas alourdir le texte.

sécurité, qu'elle est capable de procréer et libre de le faire aussi souvent ou aussi peu souvent qu'elle le désire. Cette dernière condition implique qu'hommes et femmes ont le droit d'être informés et d'utiliser la méthode de planification familiale de leur choix, ainsi que d'autres méthodes de leur choix de régulation des naissances qui ne soient pas contraires à la loi, méthodes qui doivent être sûres, efficaces, abordables et acceptables, ainsi que le droit d'accéder à des services de santé qui permettent aux femmes de mener à bien grossesse et accouchement et donnent aux couples toutes les chances d'avoir un enfant en bonne santé. Il faut donc entendre par services de santé en matière de reproduction l'ensemble des méthodes, techniques et services qui contribuent à la santé et au bien-être en matière de procréation en prévenant et résolvant les problèmes qui peuvent se poser dans ce domaine. On entend également par cette expression la santé en matière de sexualité qui vise à améliorer la qualité de la vie et des relations interpersonnelles, et non à se borner à dispenser conseils et soins relatifs à la procréation et aux maladies sexuellement transmissibles.

Concernant les droits en matière de reproduction, le paragraphe déterminant est le 7.3 (en annexe), plus particulièrement le passage suivant:

[...]Ces droits reposent sur la reconnaissance du droit fondamental de tous les couples et des individus de décider librement et avec discernement du nombre de leurs enfants et de l'espacement de leurs naissances et de disposer des informations nécessaires pour ce faire, et du droit de tous d'accéder à la meilleure santé en matière de sexualité et de reproduction. Ce droit repose aussi sur le droit de tous de prendre des décisions en matière de procréation sans être en butte à la discrimination, à la coercition ou à la violence, tel qu'exprimé dans des documents relatifs aux droits de l'homme. Dans l'exercice de ce droit, il importe que les couples et les individus tiennent compte des besoins de leurs enfants présents et à venir et de leurs propres responsabilités envers la société.

On a vu que l'avortement n'a pas du tout été mentionné dans la Conférence de Bucarest et, qu'à Mexico, on a seulement encouragé les gouvernements à empêcher l'avortement, à accorder un traitement humain et à prodiguer des conseils aux femmes ayant eu recours à celui-ci. La Conférence du Caire est allée considérablement plus loin. Tout en refusant de considérer l'avortement comme une méthode de planification familiale, le Programme d'action admet -pour la première fois- qu'il est, sujet à certaines conditions, une composante de la santé en matière de reproduction. Il reconnaît que les avortements à risque sont un problème majeur de santé publique. Il stipule que l'avortement doit être sécuritaire dans les endroits où il n'est pas interdit par la loi et que, dans tous les cas, les femmes doivent avoir accès à des services de qualité pour les causes et conséquences en découlant. À Mexico, cette dernière recommandation se contentait de spécifier "là où c'est possible". De plus, le Programme encourage le support post-avortement, le counselling et l'information sur la planification des naissances devant être offerts rapidement.

Le paragraphe 8.25 est présenté comme une des mesures à prendre en ce qui a trait à la santé maternelle et à la maternité sans risque. C'est précisément ce même paragraphe qui demeure le plus controversé de la rencontre, celui qui a accaparé toute l'attention et aussi les tensions. Aussi est-il ici cité intégralement (Rapport 1995:67) :

**8.25** L'avortement ne devrait, en aucun cas, être promu en tant que méthode de planification familiale. Tous les gouvernements et les organisations intergouvernementales intéressées sont vivement invités à renforcer leur engagement en faveur de la santé de la femme, à traiter les

conséquences des avortements pratiqués dans des mauvaises conditions de sécurité \* en tant que problème majeur de santé publique et à réduire le recours à l'avortement en étendant et en améliorant les services de planification familiale. La plus haute priorité doit toujours être accordée à la prévention des grossesses non désirées et tout devrait être fait pour éliminer la nécessité de recourir à l'avortement. Les femmes qui ont des grossesses non désirées devraient avoir facilement accès à une information fiable et à des conseils empreints de compréhension. Toute mesure ou toute modification relatives à l'avortement au sein du système de santé ne peuvent être arrêtées qu'à l'échelon national ou local conformément aux procédures législatives nationales. Dans les cas où il n'est pas interdit par la loi, l'avortement devrait être pratiqué dans de bonnes conditions de sécurité. Dans tous les cas, les femmes devraient avoir accès à des services de qualité pour remédier aux complications découlant d'un avortement. Après un avortement, des services de conseil, d'éducation et de planification familiale devraient être offerts rapidement, ce qui contribuera également à éviter des avortements répétés.

L'astérisque correspond à une note en fin de document qui fournit la définition, proposée par l'OMS, de "l'avortement dans de mauvaises conditions de sécurité": "une intervention visant à interrompre une grossesse non désirée effectuée soit par des personnes qui ne possèdent pas les compétences nécessaires, soit dans un contexte où les conditions sanitaires minimales n'existent pas, ou les deux." (Rapport 1995: 131). Ce passage témoigne de ce que, pour la première fois dans un document de ce genre, on appelle les gouvernements à concevoir les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions de sécurité (la plupart des avortements clandestins),

comme une des causes principales de la mortalité féminine et comme un problème sérieux de santé publique.

Il est à noter que ce paragraphe se trouve dans la section "santé maternelle et maternité sans risque" du chapitre "Santé, morbidité et mortalité", ce qui démontre que l'avortement est avant tout traité comme un problème de santé. On le présente selon ses caractéristiques concrètes, les plus urgentes sans doute. Toutefois, l'avortement ne relève pas seulement de la santé, c'est pour cette raison que le paragraphe fut difficilement acceptable aux yeux de plusieurs délégations et a ouvert la voie à tout un débat. Valette relève l'ampleur de la discussion entourant l'avortement comme suit (Valette 1996:93):

" Dix jours pour parler de l'avortement, dix minutes du développement " tel est le titre que les ONG européennes présentes au Caire donnèrent au communiqué qu'elles publièrent, sur place, à l'issue de la conférence. Propos excessifs? Un peu sans doute, mais il est tout à fait exact que l'essentiel des débats fut consacré à la recherche désespérée d'un consensus sur les chapitres ou parties de chapitres où il était question d'avortement, de planification des naissances, de sexualité et du rôle de la famille dans ces domaines.

Ainsi, on verra comment, à des problèmes pratiques reliés à l'avortement, on a opposé des arguments très idéels basés notamment sur des principes religieux. Il est cependant très clair que, à l'exception de ces derniers arguments, le langage utilisé afin de traiter les sujets est surtout "scientifique".

### **3.2. Discours scientifique**

Depuis les débuts de l'ère du bio-pouvoir, les connaissances dites scientifiques ont été utilisées afin d'étudier la population, les Nations-Unies ne font pas exception. À ce titre, dans le chapitre XII, consacré à la technologie et à la recherche, on souligne: " On ne saurait élaborer des politiques et des programmes, les mettre en oeuvre, en suivre et évaluer l'application sans données valables, fiables, à jour et qui tiennent compte du contexte culturel et soient comparables au niveau international. " (Rapport 1995:95)

En effet lorsqu'on fait la lecture de Rapport de la CIPD, on s'aperçoit que le contenu du Programme d'action s'appuie largement sur ce type de données. On fait référence à maintes reprises à des taux de mortalité, de morbidité, de fécondité, de croissance démographique et économique, d'analphabétisme, etc. Ces données proviennent d'études menées par les différentes institutions dans le but d'établir des priorités en matière de population et de développement. À ce sujet, Pelchat souligne (1996a:149):

Les théories de la transition démographique, les tableaux comparatifs de taux de fécondité et les corrélations statistiques entre ces taux et des variables sociales, économiques ou culturelles, furent largement utilisés par les décideurs des agences de développement international et des institutions gouvernementales. Parmi les différents savoirs auxquels se réfèrent les centres politico-administratifs pour dresser un état de la question démographique et justifier la mise en place des mesures visant à réduire la fécondité, les connaissances produites par les scientifiques occupent désormais une place privilégiée.

Effectivement, après l'analyse de contenu du Rapport, on s'aperçoit que quelques approches se dessinent, en fonction des données et d'une interprétation scientifique spécifique. On fait face, selon cette perspective, au "problème" de la surpopulation. Grâce à une approche holistique en matière de population et de développement, on prétend être mieux à même de comprendre à fond les variables, causes et conséquences dudit problème. Enfin, ayant bien saisi la situation, le Programme incite à prendre une série de mesures à caractère instrumental dans la résolution du problème. Ces trois points seront ici rapidement mis en évidence.

### **3.2.1 La surpopulation**

Partout dans le Rapport de la CIPD on fait, d'une façon ou d'une autre, référence au problème de la croissance démographique. On peut dire, sans hésitation, qu'il est omniprésent, mais sous plusieurs facettes. À l'aide de plusieurs termes et expressions, ce problème est constamment évoqué: l'existence de programmes de population, la procréation responsable, la transition démographique, le frein à la croissance démographique, la stabilisation des taux de fécondité, la stabilisation de la population, l'abaissement des taux de natalité, l'optimalisation des tendances démographiques, etc. La mention d'un de ces termes signifie que l'injonction est celle de réduire les naissances.

C'est bien grâce à l'avancement des méthodes et des connaissances scientifiques qu'on a commencé à mesurer et à faire des estimations de la population

mondiale pour se rendre compte de ce que les gens se multiplient à une vitesse phénoménale. Dans le rapport de la CIPD on souligne (Rapport 1995: 35):

Le taux d'accroissement annuel de la population mondiale a été de 1.7% pour la période 1985-1990, mais est censée diminuer au cours des décennies suivantes et être de 1.0% vers 2020-2025. Il faudra, cependant, appliquer toutes les politiques et recommandations formulées dans le présent Programme d'action pour parvenir à stabiliser la population mondiale au cours du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'appel est donc lancé, afin de *stabiliser* la population mondiale, toutefois tous les pays n'ont pas les mêmes caractéristiques démographiques même si l'injonction est la même pour tous. Les préoccupations à tendance néo-malthusienne des spécialistes des Nations-Unies, s'appuient sur le fait que "les projections démographiques indiquent qu'entre 1995 et 2015, la population des régions plus développées s'accroîtra d'environ 120 millions tandis que celle des régions moins développées s'accroîtra de 1727 millions." (Rapport 1995:36). D'où la légitimation de l'inquiétude selon laquelle la plupart des gens qui naîtront seront condamnés à vivre dans la pauvreté, avec tout ce que cela peut impliquer.

Malgré le caractère "scientifique" des données qui postulent la surpopulation, les interprétations qu'on peut en faire sont multiples, donnant lieu, par exemple, à des différends comme celui de Bucarest, où les pays du tiers-monde soutenaient que la croissance démographique n'était pas un problème aussi grave que le prétendaient quelques pays développés. On entendra des gens dire également que le problème principal réside dans la mauvaise distribution des richesses sur la planète. En dépit

de l'existence de divers points de vue, il semble y avoir consensus aujourd'hui quant au caractère problématique de la surpopulation, comme en témoigne le Programme d'action. En fait, dans le préambule, on décrit l'état de la question comme suit (Rapport 1995:9):

Au cours des 20 dernières années, de nombreuses régions du monde ont connu des changements démographiques, sociaux, économiques, écologiques et politiques notables. Beaucoup de pays ont fait des progrès sensibles pour élargir l'accès aux soins de santé en matière de reproduction et abaisser les taux de natalité, tout en faisant reculer les taux de mortalité et en relevant les niveaux d'instruction et de revenus, notamment grâce à l'amélioration de l'éducation des femmes et de leur situation économique. Si les progrès réalisés au cours de deux dernières décennies, qu'il s'agisse notamment de l'utilisation accrue des contraceptifs, de la baisse de la mortalité maternelle, de la mise en oeuvre de plans et de projets axés sur le développement durable et le renforcement des programmes d'éducation, incitent à l'optimisme quant à l'application efficace du présent Programme d'action, il reste cependant beaucoup à faire [...] Le fait que de nombreux gouvernements ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'élaboration de politiques relatives à la population et de programmes de planification familiale dénote une tendance particulièrement encourageante.

Il existe donc un consensus autour du problème de la surpopulation qui s'est formé progressivement pendant les dernières décennies. Mais, le passage cité démontre qu'il existe aussi une idée généralisée, selon laquelle la résolution du problème en question passe par une multiplicité de voies. Cette vision sera ici dénommée "approche holistique".

### 3.2.2 Approche holistique

C'est aussi grâce à une interprétation de données scientifiques qu'on a, depuis les premières rencontres sur la population, commencé à remarquer l'existence de liens, de plus en plus étroits, entre la croissance démographique et les multiples dimensions de la vie en société, comme la santé, l'éducation, les différentes formes de famille, etc. D'ailleurs, à Bucarest déjà, on l'a mentionné, le slogan des pays du tiers-monde était "le développement est le meilleur contraceptif". Les études démontrent que plus les pays sont développés, plus il est aisé et même "naturel" de voir les taux de natalité descendre. De plus, les pays qui ont une population "stable" se trouvent être, pour la plupart, des pays développés.

Ces liens entre développement, population et enjeux sociaux sont clairement exprimés dans le paragraphe 3.14 du Programme d'action (Rapport 1995:19).

3.14 Les efforts déployés pour freiner l'accroissement de la population, réduire la pauvreté, faire progresser l'économie, améliorer la protection de l'environnement et restreindre les modes de consommation et de production non viables se renforcent mutuellement. Un ralentissement de l'accroissement de la population a permis à de nombreux pays de disposer d'un peu plus de temps pour se préparer à faire face à de futures poussées démographiques. Ces pays se trouvent dès lors mieux à même de s'attaquer à la pauvreté, de protéger l'environnement ou de réparer les dommages qu'il a subis et de jeter les bases d'un développement durable. Il suffit de gagner ne serait-ce que 10 ans dans la marche vers la stabilisation des taux de fécondité pour obtenir une amélioration considérable de la qualité de la vie.

On déduit que la stabilisation de la population est une condition essentielle au développement durable. De plus, puisque les problèmes de surpopulation se manifestent à plusieurs niveaux, on doit s'attaquer à plusieurs dimensions également: à la santé, à l'éducation, à la condition de femmes, etc. On doit cibler tout azimut. En fait, si l'on tient la surpopulation pour un problème très grave, il est compréhensible qu'on incite les gouvernements à faire face au problème (Rapport 1995:36).

Les pays qui n'ont pas achevé leur transition démographique devraient prendre des mesures efficaces à cet égard dans le cadre de leur développement social et économique, en respectant pleinement les droits fondamentaux. Les pays qui y sont parvenus devraient prendre les dispositions nécessaires pour optimiser leurs tendances démographiques dans le cadre de leur développement social et économique. Il faudrait notamment assurer le développement économique et atténuer la pauvreté, en particulier dans les zones rurales, améliorer la condition de la femme, garantir l'accès de tous à l'enseignement primaire et à des soins de santé primaires de qualité, en particulier à des services de santé de la population et de planification familiale, et adopter des stratégies en matière d'éducation touchant la procréation responsable et l'éducation sexuelle.

De cette façon, ciblant la promotion de la qualité de vie des gens, on multiplie les sphères d'intervention possibles, pouvant donner lieu à des mécanismes de contrôle de population inédits et à des corps de plus en plus surveillés. Cette approche permet de légitimer plusieurs mesures, positives ou négatives, qui ne sont pas nécessairement basées sur la personne même, mais plutôt subordonnées à ce problème global qui est celui de la surpopulation.

### **3.2.3 Approche instrumentaliste**

Toutefois, en raison de l'approche holistique manipulée par les Nations-Unies en matière de population et de développement, on ne doit pas seulement viser toutes les sphères de la société, mais aussi toutes les personnes (ou du moins celles qui sont ou seront en âge de procréer). À ce titre, on fait référence dans le Programme d'action à la sexualité des hommes et des femmes, les encourageant à prendre conscience des avantages liées à la pratique d'une "sexualité responsable". On soulève les problèmes propres aux adolescents, en mettant l'accent sur les grossesses précoces. Il est important qu'ils soient bien informés afin de mieux contrôler leur vie sexuelle. On insiste sur la nécessité de retarder l'âge du mariage des filles et de leur donner plus de possibilités dans la vie. On inclut également, pour la première fois, l'importance de l'implication des hommes dans la réalisation de cette "sexualité responsable".

Tout doit être fait et tous doivent être engagés dans la réalisation de la stabilisation de la population. Pour ce qui est des femmes, on l'a déjà mentionné dans les pages précédentes, il y est fait partout référence dans le Programme d'action. Tout se passe comme si on avait réalisé, au fil des décennies et surtout avec l'aide sensibilisatrice des revendications propres au Mouvement des femmes, que ces dernières ne sont pas seulement victimes des problèmes reliés à la surpopulation, mais qu'elles sont aussi actrices de changement.

La participation de la femme est présentée comme essentielle à la réalisation des objectifs de population. Pour cette raison dans le premier paragraphe (principes d'action) du chapitre consacré à l'égalité entre les sexes, on mentionne (Rapport 1995:24):

[...] Par ailleurs, améliorer la condition de la femme a aussi pour effet de rendre celle-ci plus apte à prendre des décisions à tous les échelons dans tous les domaines de la vie, dont la sexualité et la procréation, ce qui est essentiel pour le succès à long terme des programmes de population. On sait par expérience que les programmes intéressant la population et le développement sont plus efficaces lorsqu'ils s'accompagnent de mesures de promotion de la condition de la femme.

Donc, en passant, on note que l'amélioration des conditions de vie des femmes ne constitue pas seulement une bonne chose en soi, mais que de plus cette amélioration peut aider grandement la stabilisation de la population. Cette vision est ce qu'on dénomme ici "approche instrumentaliste". En raison de cette approche, on encourage toutes les mesures et programmes ayant les femmes pour cible, utilisant un discours libéralisateur, mais aussi pragmatique et instrumental. On subordonne en même temps, l'amélioration de leurs conditions de vie, par des programmes ponctuels et éphémères, à la baisse de taux de fécondité.

L'éducation -de tous- étant un autre moyen de réduire l'accroissement démographique, on soulève son importance mais aussi les difficultés rencontrées afin de la rendre plus accessible (Rapport 1995:88):

L'éducation est un secteur clé du développement durable: considérée sous l'angle de ses rapports avec les facteurs démographiques, économiques et sociaux, elle constitue de même un facteur d'amélioration du bien-être. Elle permet par ailleurs à l'individu d'acquérir les connaissances essentielles pour permettre à quiconque de tirer son épingle du jeu dans le monde complexe d'aujourd'hui. Le progrès de l'éducation contribue largement à la baisse des taux de fécondité, de morbidité et de mortalité, à la promotion des femmes, au perfectionnement des compétences de la population active.

Ainsi, pour le discours scientifique tous les moyens sont bons afin de réduire les taux de fécondité, mais l'intégration du "perfectionnement des compétences de la population active", laisse aussi supposer que la population du globe doit, non seulement se reproduire peu, mais aussi être également disponible à combler les besoins du marché du travail, probablement à l'échelle internationale.

Toutes ces mesures encouragées par le discours scientifique -si elles sont appliquées adéquatement- ouvrent de nouvelles possibilités aux femmes. La promotion de programmes destinés à améliorer leur santé ou leur niveau d'éducation ne peuvent qu'accroître leur autonomie. Ces mesures découlent néanmoins d'une nouvelle rationalité universelle sur la fécondité, cette toile de fond peut donner lieu à des processus de gestion de la reproduction de plus en plus serrés. Dès lors Pelchat appelle au scepticisme (1995:162):

En évoquant les multiples facteurs qui interviennent dans la définition et la résolution du "problème démographique", la communauté internationale multiplie ainsi les lieux d'intervention

possibles [...] ce ne sont plus uniquement les comportements reproducteurs qui, lorsqu'ils sont inadéquats, sont visés par les interventions, mais bien les comportements sexuels.

Ce passage fait référence précisément au dispositif de sexualité décrit par Foucault, présenté dans la première partie de cette thèse. On y reviendra en conclusion.

Si l'on dénote un certain consensus général sur les approches holistique et instrumentaliste dans le Programme d'action, il n'en est pas de même concernant les concepts de droits reproductifs, santé reproductive, famille, etc. Nous verrons que l'analyse de réserves nous en apprend beaucoup sur les affrontements idéologiques en jeu, tout comme l'analyse de discours scientifiques.

### **3.3 Discours religieux**

Dans l'analyse de contenu réalisé portant sur le Rapport de la CIPD, on a remarqué que le dénommé "discours scientifique" se retrouve surtout dans le Programme d'action, document qui a fait l'objet d'un consensus. Toutefois les réserves orales et écrites émises par quelques délégués avant de rejoindre le consensus, semblent le plus souvent avoir un caractère religieux. Pour cette raison, on a intitulé cette partie "discours religieux".

Il est à noter que c'est grâce aux auteurs des réserves qu'on se souviendra de cette Conférence comme celle qui a été marquée par le débat sur l'avortement et par la forte présence des représentants religieux, notamment ceux du Vatican. Ce sont eux qui se sont débattus pendant plusieurs jours afin d'influencer la tendance dominante et, n'ayant pas influencé le texte définitif du Programme d'action autant qu'ils le voulaient, ils ont eu recours à la formulation de réserves pour exprimer leur désaccord.

Toutes les réserves proviennent d'une part, des pays "catholiques" de l'Amérique latine et du Saint-Siège, d'autre part, des pays "musulmans"<sup>8</sup>. Les parties du Programme d'action qui font l'objet du plus grand nombre de réserves sont les chapitres V "La famille, ses rôles, ses droits, sa composition et sa structure", VII "Droits et santé en matière de reproduction" et VIII "Santé, morbidité et mortalité". Quelques pays spécifient les paragraphes ou chapitres en question, d'autres font des réserves générales s'appliquant à des concepts pouvant se retrouver partout dans le Programme d'action.

Au niveau des arguments, il y a peu de ressemblances, -outre le caractère religieux des déclarations- entre les réserves des catholiques et celles des musulmans. Mais la plupart s'appuient d'abord sur le principe 1 du Programme d'action pour justifier leurs réserves, qui se lit comme suit (Rapport 1995:12):

---

<sup>8</sup> Pays catholiques: Le Salvador, Honduras, Nicaragua, Paraguay, Argentine, République Dominicaine, Équateur, Guatemala, Pérou. Pays musulmans: Afghanistan, Brunei Darussalam, Jordanie, Koweït, Libye, Syrie, Émirats Arabes Unis, Yémen, Djibouti, Égypte, Iran.

La mise en oeuvre des recommandations figurant dans le Programme d'action est un droit souverain que chaque pays exerce de manière compatible avec ses lois nationales et ses priorités en matière de développement, en respectant pleinement les diverses religions, les valeurs éthiques et les origines culturelles de son peuple, et en se conformant aux principes des droits de l'homme universellement reconnus.

### **3.3.1 Religion catholique**

Concernant les pays catholiques, tous provenant de l'Amérique latine et fortement appuyés et influencés par le Vatican, les réserves portent surtout sur la famille et l'avortement.

Pour ce qui est de la famille, les réserves font allusion à des expressions telle "les différentes formes de famille" évoquées dans le chapitre V du Programme d'action. Ces pays soulignent que la seule famille acceptable est celle basée sur l'union d'un homme et une femme. Ainsi:

En ce qui concerne la famille, nous comprenons certes très bien ce qui figure dans le document, mais souhaitons émettre des réserves expresses sur l'interprétation à donner à l'expression "différentes formes de famille", car, telle qu'elle est définie dans notre code de la famille et dans la Constitution de notre république, une union ne peut se conclure qu'entre un homme et une femme. El Salvador.

Enfin, nous déclarons que les expressions "composition et structure de la famille", "forme de famille", "différentes formes de famille", "autres unions" et expressions analogues ne sont acceptables qu'étant bien entendu qu'au Honduras, elles ne sauraient en aucun cas désigner l'union de personnes du même sexe. Honduras

[...] le Gouvernement nicaraguayen admet que la famille puisse prendre des formes diverses, mais l'essence ne peut en aucun cas en être modifiée: la famille est l'union entre un homme et une femme d'où procèdent des vies humaines nouvelles. Nicaragua

[...] la Constitution paraguayenne considère que la famille est l'unité de base de la société, et qu'elle est fondée sur l'union d'un couple - un homme et une femme -, tout en admettant les familles monoparentales. C'est uniquement dans cette perspective que le Paraguay peut accepter l'expression "différentes formes de familles", pour respecter la diversité des cultures, des traditions et des religions. Paraguay

L'expression "tous les couples et individus..."<sup>9</sup> du paragraphe 7.3, déjà citée, suscite énormément de réserves, qui réitèrent également l'inacceptabilité des couples de deux individus masculins ou de deux individus féminins. Mais, quelques réserves sur cette expression -ce qui devient très important à propos du sujet de cette thèse- portent aussi sur le droit des "couples et individus" de décider de la procréation.

Nous émettons également une réserve expresse quant à l'emploi du vocable "couple", lorsque celui-ci renvoie à des personnes du même sexe ou lorsqu'il recouvre les droits individuels de procréation hors du contexte du mariage et de la famille. République Dominicaine

---

9 [...] Ces droits reposent sur la reconnaissance du droit fondamental de tous les couples et des individus de décider librement et avec discernement du nombre de leurs enfants et de l'espacement de leurs naissances et de disposer des informations nécessaires pour ce faire, et du droit de tous d'accéder à la meilleure santé en matière de sexualité et de reproduction. Ce droit repose aussi sur le droit de tous de prendre des décisions en matière de procréation sans être en butte à la discrimination, à la coercition ou à la violence, tel qu'exprimé dans des documents relatifs aux droits de l'homme. Dans l'exercice de ce droit, il importe que les couples et les individus tiennent compte des besoins de leurs enfants présents et à venir et de leurs propres responsabilités envers la société.

En ce qui concerne l'expression "couples et individus", le Saint-Siège réserve sa position étant entendu que cette expression doit être interprétée comme signifiant le couple marié et l'homme et la femme qui le constituent. Le document, notamment dans l'emploi qu'il fait de cette expression, reste marqué par une conception individualiste de la sexualité qui n'accorde pas l'attention voulue à l'amour réciproque et au pouvoir de décision qui caractérisent l'union conjugale. Le Saint-Siège

Cette réserve concernant l'expression "couples et individus", laisse penser que le problème ne se pose pas seulement dans le cas de couples homosexuels, mais aussi dans le cas où un seul individu déciderait de sa vie procréatrice, par exemple dans le cas où une femme déciderait d'avorter.

Quant à l'avortement, les principaux arguments évoqués portent sur le principe selon lequel la vie commence dès la conception et doit être protégée et encore sur le respect de la Constitution, de la législation nationale et d'autres accords. Des extraits comme ceux-ci, il y en a plusieurs:

Les pays d'Amérique latine ont signé la Convention américaine relative aux droits de l'homme (Pacte de San José), dont l'article 4 énonce sans la moindre ambiguïté que la vie doit être protégée dès le moment de la conception. En outre, nos pays étant pour l'essentiel chrétiens, nous considérons que la vie est donnée par le Créateur et ne peut être interrompue sauf motif valable. Le Salvador

La Convention américaine relative aux droits de l'homme, où il est réaffirmé que toute personne a droit à la vie, que ce droit doit être protégé par la loi, et en général à partir de la conception, selon des principes moraux, éthiques, religieux et culturels, sur lesquels devrait se régler la

communauté internationale, et en vertu de droits de l'homme internationalement reconnus.

Honduras

Le Gouvernement nicaraguayen, conformément à sa constitution et à sa législation, et en tant que gouvernement signataire de la Convention américaine relative aux droits de l'homme, réaffirme que toute personne a droit à la vie, et que ce droit fondamental et inaliénable existe dès le moment de la conception. Nicaragua

S'agissant du paragraphe 7.2 du chapitre VII, le droit à la vie est un droit inhérent à tout être humain depuis la conception jusqu'à la mort naturelle. Ce droit est énoncé à l'article 4 de la Constitution nationale du Paraguay. Paraguay

La République argentine souscrit au principe 1, en tenant compte du fait que la vie existe dès le moment de la conception et que dès ce moment la personne, en tant qu'être humain unique et irremplaçable, jouit du droit à la vie, ce droit étant le fondement de tous les autres droits de l'homme. Argentine

Il [le gouvernement] accepte le chapitre II (Principes) en faisant toutefois observer que la vie existe depuis le moment de la conception et que le droit à la vie est à la base de tous les autres droits; Guatemala

Ce droit à la vie dès la conception est présenté comme étant à la base de tous les autres droits, ce qui signifie que si on ne le respecte pas, on ne respecte pas les droits de la personne, ses droits fondamentaux.

Concernant la santé reproductive, les droits reproductifs, la planification familiale, la maternité sans risque, la régulation des naissances, enfin tous les concepts qui ont à voir avec la sexualité ou la reproduction ne peuvent pas inclure l'avortement. Plusieurs délégations signalent que (Rapport 1995:131)

les notions de "planification familiale", "santé en matière de reproduction", "maternité sans risque", "régulation des naissances", "droits en matière de reproduction", "droits en matière de sexualité" ne sont acceptables que si on n'y inclut pas l' "avortement" ou l' "interruption de grossesse", actions arbitraires que de ce fait le Honduras n'accepte comme moyens ni de régulation des naissances ni de maîtrise de la démographie.

Pour tous les pays "catholiques" ayant émis de réserves, il est inacceptable de souscrire au Programme d'action sans exprimer clairement leur opposition vis-à-vis de l'inclusion de l'avortement dans l'ensemble de droits reproductifs. Dans la dernière citation on qualifie ce dernier de "action arbitraire", dans d'autres on parlera de "problème de santé publique" ou de "méthode contraire au droit à la vie".

### **3.3.2 Islam**

Les réserves provenant des pays islamiques font surtout référence à la charia islamique, ainsi qu'aux valeurs morales, aux traditions culturelles et aux coutumes de leur pays. Il n'est pas fait référence du tout à des accords signés. Cette observation se justifie probablement en raison du caractère universaliste de la charia en terre musulmane: elle est censée transcender toutes les lois et les traités humains. D'où, il serait mal venu d'appuyer l'argumentation sur des références à des engagements autres que ceux qui sont fondés sur l'adhésion à la religion musulmane. Il faut ajouter que quelques pays ont décidé de boycotter la Conférence du Caire, c'est le cas de l'Arabie Saoudite, du Soudan, de l'Iraq et du Liban. Il est possible que leur absence

signifie pour certains (notamment l'Arabie Saoudite et le Soudan) leur opposition aux points soulignés par les autres pays musulmans.

Les réserves des pays musulmans sont, beaucoup plus souvent que celles des catholiques, des réserves générales sur le contenu du Programme d'action. Plusieurs signalent simplement que le respect et l'application des mesures encouragées par le document se fera dans le cadre de la charia islamique. Ainsi, on retrouve plusieurs réserves qui ne sont pas très explicites quant au fondement de leur position, par exemple " La délégation afghane émet une réserve sur l'emploi du mot "personne"<sup>10</sup> au chapitre VII, ainsi que sur les parties du programme qui ne sont pas conformes à la charia islamique. "; ou bien celle de la délégation du Brunei Darussalam (Rapport 1995:137) :

Selon notre interprétation, s'agissant des droits et de la santé en matière de reproduction, et en particulier des paragraphes 7.3 et 7.47 et de l'alinéa c) du paragraphe 13.14, le Programme d'action contredit la loi islamique, notre législation nationale, nos valeurs morales et nos traditions culturelles.

Concernant "tout couple et individu", l'interprétation diffère quelque peu de celle des pays catholiques, en ce sens qu'on insiste beaucoup sur le fait que l'union ne semble être concevable que dans le cadre du mariage.

---

<sup>10</sup> On note une erreur glissée dans la version française du rapport de la conférence: Dans le Programme d'action on dit "tous les couples et individus...", alors que dans les réserves on utilise le mot *personne*. Ayant vérifié les versions en anglais et en espagnol du rapport, on peut affirmer que les réserves portent bel et bien sur le terme de *individus*.

La délégation jordanienne comprend que le document final, notamment les chapitres IV, V, VI et VII, sera appliqué dans le cadre de la charia islamique, de nos valeurs éthiques, et des lois qui déterminent notre comportement. C'est dans cet esprit que nous considérerons les paragraphes de ce document. De ce fait, nous interprétons le mot "personnes" (on doit lire individus) comme désignant les couples mariés. Jordanie

[...] notre délégation demande la suppression du terme "personnes" (on doit lire individus), puisque nous avons toujours considéré que toutes les questions abordées dans le programme d'action à cet égard visent des relations harmonieuses entre des couples unis par les liens du mariage, dans le contexte d'une famille conçue comme la cellule fondamentale de la société. Egypte.

À l'exemple de ce passage, on en retrouve d'autres qui soulignent l'importance de la famille, de sa structure et aussi du système d'héritage. C'est donc l'institution familiale que l'on vise à préserver, avec les limites qu'elle instaure, selon le droit musulman, à l'égard de l'individualité des femmes (Tahon, 1998). Les réserves des islamiques ne soulèvent jamais, contrairement aux catholiques, l'inquiétude face aux "différents types de famille" ni à des unions entre des individus de même sexe.

Par rapport à l'avortement, leur opposition est claire, mais elle n'est pas aussi imposante que celle des pays catholiques.

Au paragraphe 8.25, en ce qui concerne l'"avortement pratiqué dans de mauvaises conditions de sécurité", nous trouvons que la définition n'est pas claire et n'est pas conforme à nos convictions religieuses. Dans la charia islamique, certaines dispositions précises concernent l'avortement et le moment auquel il doit être pratiqué. Nous nous élevons contre l'expression

"avortement pratiqué dans de mauvaises conditions de sécurité". Nous tenons à formuler des réserves sur l'expression "comportement sexuel responsable" au paragraphe 8.35. Yémen

Une autre réserve de la Jamahiriya porte sur l'expression "grossesses non désirées" au paragraphe 8.25, car la Constitution écrite de l'Etat libyen n'autorise pas à pratiquer l'avortement, sauf si la santé de la mère est en danger. Libye

Même si l'opposition des pays où l'Islam est la religion majoritaire, sinon la religion d'État, par rapport à l'avortement est parfois clairement exprimée, ils n'évoquent pourtant pas d'arguments précis. C'est une différence importante entre eux et les pays "catholiques" qui, sans hésitation, se présentent comme les défenseurs du "droit à la vie dès la conception". À ce sujet, on a mentionné que les pays musulmans font, dans la majorité des cas, des réserves générales. Ils ne précisent pas en quel sens les mesures proposées dans le Programme d'action sont compatibles ou sont en contradiction avec la charia islamique. Dans ce sens, leurs observations peuvent prêter à diverses interprétations, d'autant plus qu'il ne doit pas y avoir une seule façon d'appliquer la loi islamique et qu'il s'agit, tout de même, d'États différents. En n'évoquant aucun principe ou engagement absolu, ces pays laissent aussi paraître une certaine ouverture par rapport aux enjeux traités.

Après étude des réserves, il a été possible de comprendre les controverses et idées débattues au Caire. Il est clair que le discours religieux, catholique et musulman, y est pour quelque chose lorsqu'il s'agit d'influencer les débats sur la population et le développement. On peut toutefois se demander si, face à un discours "instrumentaliste", le discours religieux ne serait pas le seul capable de faire valoir des

valeurs éthiques. Valeurs éthiques promues au nom du respect de la personne dès sa conception (tendance catholique) ou au nom du respect de l'institution familiale (tendance musulmane) qui risquerait de porter atteinte à la possibilité de se représenter les femmes comme des individus. Il faut pourtant bien constater que cette réaction est longuement alimentée par un discours "scientifique" et apparemment féministe qui associe les femmes à des reproductrices de l'espèce.

## CONCLUSION

Nous avons choisi les Conférences sur la population, principalement celle du Caire, pour la richesse de leur contenu et de leurs controverses. L'analyse de contenu des Rapports a effectivement permis de voir comment on aborde l'avortement -ou comment on omet de le traiter- au niveau international; c'est-à-dire comment indépendamment des frontières nationales, des partisans d'une même idéologie établissent un front commun et s'opposent à d'autres. On a également présenté des éléments de tous ordres, nous permettant de mieux saisir le débat actuel sur l'avortement. Nous avons accordé une importance prépondérante au discours, à ce qu'on dit sur le sujet, à ce qui porte sur l'avortement en particulier ou sur les droits reproductifs en général.

Ayant recours aux thèses de Foucault, nous avons replacé ces discours dans un schéma analytique plus vaste qui porte sur le bio-pouvoir ou la "technologie politique des individus". Selon cette approche, on peut affirmer que l'existence même des Conférences sur la population se situe historiquement dans l'ère du bio-pouvoir. Ainsi, on a vu que les Nations-Unies se sont de plus en plus et progressivement intéressées aux phénomènes de population, et que l'adoption de stratégies internationales comme le Programme d'action de la CIPD fait partie d'une vaste entreprise de résolution des "problèmes mondiaux" depuis la création même de l'ONU en 1945.

Par ailleurs, on a vu que le mouvement de la planification familiale ne se déploie vraiment qu'au milieu du XXe siècle, c'est aussi autour de cette période que l'on commence à s'inquiéter de la croissance démographique sur la planète. Ainsi, si on a présenté l'histoire du mouvement de la planification familiale et celle des Conférences sur la population, c'est pour montrer qu'il y a eu un processus qui aboutit au débat sur l'avortement au Caire.

En effet, on peut se demander pourquoi la question de l'avortement a causé tant de remous au Caire et non dans les conférences antérieures. En fait, ce n'est qu'au Caire qu'on a parlé clairement d'avortement et de sexualité. Dans les Conférences de Bucarest et de Mexico, on n'avait pas abordé la question de la sexualité. On a souligné, que dans les Rapports de celles-ci, les mots "sexuel" ou "sexualité" ne sont pas mentionnés. Alors qu'au Caire, la sexualité est un des thèmes clés, elle est présentée sous toutes ses angles et ses implications. Dans la CIPD, le rapport entre sexualité et politique est devenu plus apparent que jamais. On parle de la sexualité des adolescents, on fait appel à une "sexualité responsable", on encourage des mesures destinées à améliorer la santé en matière de sexualité et à rendre universels les droits en matière de sexualité.

On retrouve des sections entières consacrées à "sexualité et relations entre les sexes". On encourage les États à faire face aux problèmes propres à la sexualité: les grossesses non désirées, la propagation du sida, les maladies sexuellement transmissibles, etc. Ainsi, on assume que "les gouvernements devront asseoir leurs

politiques nationales sur une meilleure compréhension de la nécessité d'une sexualité responsable et de la réalité actuelle des comportements sexuels." (Rapport 1995:48).

Dans ce passage, c'est du dispositif de sexualité même dont il s'agit. Dès lors, les discours sur la sexualité ne relèvent pas seulement de la morale, mais aussi de la rationalité. Le sexe n'est pas seulement à tolérer, mais à gérer. On a vu avec Foucault que le sexe est au carrefour des disciplines et des régulations et c'est en raison de cette fonction qu'il est devenu, à la fin du XIX siècle, une pièce politique de première importance pour faire de la société une machine de production. La sexualité est à la base de ces processus technologiques de pouvoir. Le sexe est ce à partir de quoi on peut assurer la surveillance des individus, instrument de "disciplinarisation", essentiel à l'anatomo-politique; mais aussi, c'est par le sexe qu'on assure la reproduction des populations (ou la non-reproduction).

C'est grâce à une politique du sexe qu'on peut changer le rapport entre natalité et mortalité, par exemple, et qu'on procède à des interventions individuelles, à des mesures massives et à des estimations statistiques. On voit la sexualité devenir thème d'opérations politiques et d'interventions économiques, par exemple par des freins ou des incitations à la procréation, ainsi que par des campagnes idéologiques de moralisation et de responsabilisation.

Ces stratégies, comme dirait Foucault, passent par la famille conçue comme lieu de sexualisation. Ainsi, dans le Programme d'action de la CIPD, on insiste sur la nécessité de pratiquer une "sexualité responsable", mais les parents doivent aussi

veiller à ce qu'à leurs enfants, aux adolescents particulièrement, soient inculqués ces mêmes principes.

Au commencement du dispositif de sexualité, on a soutenu avec beaucoup de force qu'on était réprimé. Ce qui aboutit à la volonté de tout connaître, jusqu'aux plus profonds détails de la vie sexuelle des gens en instaurant tout un système d'extraction de connaissances, comme l'aveu par exemple. Aujourd'hui, on soutient avec autant de force qu'on est surpeuplé, créant des nouveaux savoirs, tout en essayant de contrôler la sexualité des gens de multiples façons. On a remarqué que dans ces nouvelles stratégies, une des cibles principales sont les femmes.

Malgré la diversité qui règne parmi les groupes des femmes et aussi parmi les femmes elles-mêmes, le Mouvement des femmes a résolument influencé les conceptions qu'on peut avoir sur l'avortement. Ce mouvement a, depuis ses débuts, mis de l'avant la nécessité de changer les rapports sociaux dans le but d'améliorer les conditions d'existence des femmes et de tous. Dès ses débuts, il a misé sur l'importance du droit des femmes à contrôler leur fécondité, en tant qu'aspect fondamental de leur autonomie. Elles ont réclamé le droit à disposer de leur propre corps et la liberté de choisir la maternité. Dans plusieurs pays, ces voix furent entendues et les femmes ont obtenu la liberté, totale ou partielle, d'avorter. C'est loin d'être le cas dans la majorité des pays.

Des groupes de femmes, en particulier des ONG, ont également eu une influence certaine dans les Conférences sur la population, surtout dans celle du Caire. Cette influence se présente comme l'aboutissement de longues campagnes de

sensibilisation qui ont visé tous les secteurs de la société. On retrouve dès lors dans le Programme d'action du Caire, les concepts de *empowerment*, de *gender*, d'équité, d'égalité, etc.; tous des concepts chers au mouvement des femmes.

On a vu que les problématiques concernant les femmes occupent plusieurs pages et paragraphes du Programme d'action, ce qui était impensable lors des Conférences antérieures. Mais, si on leur accorde tellement d'importance et même une surreprésentation par rapport à d'autres enjeux tout aussi importants, ce n'est pas seulement parce que les participants ont été sensibilisés aux problématiques "des femmes". C'est aussi parce que le message envoyé par les groupes de femmes, celui de les prendre en considération aussi comme des actrices dans le développement, est tombé en terre fertile.

On a affaire, à mes yeux, à une objectivation des femmes dans le discours scientifique, c'est-à-dire à la constitution des "actrices femmes" découverte par la science. D'après les résultats des études menées dans le domaine de la population, on souligne que les femmes qui ont un niveau de scolarité élevé, celles qui occupent un emploi salarié aussi, celles qui habitent la ville, etc ont peu d'enfants. On peut prouver grâce à des données "scientifiques" que les femmes ont un rôle important à jouer dans la "stabilisation" de la population ! Il s'ensuit que, les programmes destinés aux femmes en ce qui a trait à l'éducation, à la formation de la main-d'oeuvre, à l'âge du mariage plus élevé, à une sexualité adolescente "responsable", etc sont vivement encouragés. L'égalité des sexes et la promotion des femmes se trouvent ainsi subordonnées à la résolution du problème de la surpopulation.

On a vu comment, au Caire, on soulève pour la première fois la question de l'avortement. Elle y est toujours présentée d'après des considérations sanitaires et pratiques. Dans ce cas, le discours scientifique est dominant, considérant l'avortement selon ses aspects matériels. Ces aspects sont extrêmement importants en ce qui a trait à la santé des femmes, à la mortalité féminine et à la morbidité. Toutefois, on sait que si l'avortement est un objet conflictuel, c'est parce qu'il implique aussi des croyances, des philosophies, des significations, enfin des aspects idéels, sinon affectifs.

Dans ce contexte, et puisque l'avortement est seulement traité comme un problème de santé, alors que ses aspects idéels sont de la plus grande importance, les tenants des discours religieux se croient justifiés d'agir radicalement. On peut comprendre qu'ils se sentent menacés au plus profond de leur force d'action, c'est-à-dire de leurs principes ou de leurs fondements de la doctrine à laquelle ils adhèrent. On peut également comprendre ces réactions en tant que résistances au discours scientifique, de plus en plus globalisant, laissant peu de place aux arguments autres que pragmatiques.

Le rapport de forces qui règne entre les tenants de ces deux discours est devenu, à nos yeux, apparent dans la Conférence au Caire. En termes stratégiques, ces discours s'interpellent et se complètent, se posent mutuellement des limites. Il reste que le résultat de ce jeu est le contrôle. L'un relevant plus de la morale, l'autre plus de la rationalité, les deux se lient afin de dire aux gens comment ils doivent vivre leur sexualité et administrer leurs capacités reproductives et gérer leur progéniture.

Que ce soit le *discours scientifique* ou le *discours religieux*, ils agissent pour empêcher les femmes, en tant qu'êtres humains doués de raison, d'avoir le contrôle sur leur corps, sur leur sexualité et sur leur fécondité. Cela, en fonction de la vision limitatrice de leur individualité, manipulée par les tenants de ces discours. Dans cette analyse on se rend compte qu'on traite les femmes moins comme des personnes, que comme des reproductrices, des éducatrices, des responsables de la santé des familles, etc. On voit alors comment on ne les traite pas comme individus en ayant recours à des arguments autres, externes, étranges aux personnes mêmes. On évoque des principes religieux, des tendances démographiques, des données sur l'éducation, la santé, le développement, etc.

Pour ce qui est du discours religieux, lorsqu'on évoque en termes absolus la prééminence de la charia islamique en matière de fécondité, ou lorsqu'on décide que la vie commence dès la conception, on se rend compte que ces arguments ne font que limiter l'autonomie des femmes. En effet, ce sont des arguments arbitraires, qui ne considèrent sous aucune forme le point de vue des femmes, en tant qu'individus. Puisque ces principes sont posés en termes absolus, ils ne laissent aucune marge, aucune autre possibilité, ils s'imposent comme une "vérité".

Le sort des femmes devient ainsi subordonné à des intérêts autres que ceux de leur individualité. Cela ne veut pas dire que si les femmes pouvaient décider par elles mêmes, leurs intérêts se distanceraient et ne coïncideraient pas avec d'autres. Il se peut fort bien que, une fois donné ce pouvoir de décision aux femmes, elles

décident de mettre de l'avant les objectifs d'une nation, d'une religion ou de tout autre groupe d'intérêt.

Ainsi, ces deux discours, même s'ils sont complètement opposés à première vue, partagent cette vision limitatrice. Les groupes anti-avortement, qu'ils soient religieux ou non, existent d'après une philosophie qui nie aux femmes la liberté de contrôler leur propre fécondité. Les tenants d'un discours interventionniste en matière de planification des naissances, auquel en appelle le discours scientifique, imposent des comportements reproducteurs aux femmes subordonnés à l'abaissement des taux de natalité. Dans les deux prédomine une vision des femmes en tant que reproductrices, éducatrices, responsables du bien-être de la famille, etc. C'est une vision instrumentale, a priori, avant même qu'on n'envisage leur individualité. Aucun de ces ensembles stratégiques ne considère, au départ, les droits et intérêts des femmes en tant qu'individus.

# ANNEXE

## I

TABLEAU 8. CAS D'AUTORISATION DE L'AVORTEMENT, 1993

| <i>Avortement autorisé</i>                  | <i>Nombre de pays</i> | <i>Pourcentage de la population</i> | <i>Pourcentage de pays</i> |                        |                              |
|---|-----------------------|-------------------------------------|----------------------------|------------------------|------------------------------|
|   |                       |                                     | <i>Total</i>               | <i>Pays développés</i> | <i>Pays en développement</i> |
| Pour sauver la vie de la mère . . . . .     | 173                   | 96                                  | 91                         | 93                     | 91                           |
| Pour préserver la santé physique de la mère | 119                   | 75                                  | 63                         | 89                     | 52                           |
| Pour préserver la santé mentale de la mère  | 95                    | 69                                  | 50                         | 88                     | 35                           |
| En cas de viol ou d'inceste . . . . .       | 81                    | 72                                  | 43                         | 81                     | 26                           |
| En cas d'anomalie fœtale . . . . .          | 78                    | 64                                  | 41                         | 84                     | 23                           |
| En cas de difficulté économique . . . . .   | 55                    | 44                                  | 29                         | 77                     | 9                            |
| Pour convenance personnelle . . . . .       | 41                    | 38                                  | 22                         | 59                     | 6                            |

*Sources : Abortion Policies: A Global Review*, vol. I, *Afghanistan to France* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.92.XIII.8); vol. II, *Gabon to Norway* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.94.XIII.2); vol. III, *Oman to Zimbabwe* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.95.XIII.24).

# ANNEXE

## II

### Chapitre VII\*

#### DROITS ET SANTÉ EN MATIÈRE DE REPRODUCTION

7.1 Le présent chapitre repose en particulier sur les principes énoncés au chapitre II, et notamment sur son introduction.

#### A. Droits et santé en matière de reproduction

##### Principes d'action

7.2 Par santé en matière de reproduction, on entend le bien-être général, tant physique que mental et social, de la personne humaine, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladies ou d'infirmités. Cela suppose donc qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité, qu'elle est capable de procréer et libre de le faire aussi souvent ou aussi peu souvent qu'elle le désire. Cette dernière condition implique qu'hommes et femmes ont le droit d'être informés et d'utiliser la méthode de planification familiale de leur choix, ainsi que d'autres méthodes de leur choix de régulation des naissances qui ne soient pas contraires à la loi, méthodes qui doivent être sûres, efficaces, abordables et acceptables, ainsi que le droit d'accéder à des services de santé qui permettent aux femmes de mener à bien grossesse et accouchement et donnent aux couples toutes les chances d'avoir un enfant en bonne santé. Il faut donc entendre par services de santé en matière de reproduction l'ensemble des méthodes, techniques et services qui contribuent à la santé et au bien-être en matière de procréation en prévenant et résolvant les problèmes qui peuvent se poser dans ce domaine. On entend également par cette expression la santé en matière de sexualité qui vise à améliorer la qualité de la vie et des relations interpersonnelles, et non à se borner à dispenser conseils et soins relatifs à la procréation et aux maladies sexuellement transmissibles.

7.3 Compte tenu de la définition susmentionnée, les droits en matière de procréation correspondent à certains droits de l'homme déjà reconnus dans des législations nationales, des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'autres documents pertinents des Nations Unies qui sont le fruit d'un consensus. Ces droits reposent sur la reconnaissance du droit fondamental de tous les couples et des individus de décider librement et avec discernement du nombre de leurs enfants et de l'espacement de leurs naissances et de disposer des informations nécessaires pour ce faire, et du droit de tous d'accéder à la meilleure santé en matière de sexualité et de reproduction. Ce droit repose aussi sur le droit de tous de prendre des décisions en matière de procréation

---

\* Le Saint-Siège a émis une réserve sur l'ensemble de ce chapitre. Cette réserve doit être interprétée à la lumière de la déclaration que le représentant du Saint-Siège a faite à la 14e séance plénière, le 13 septembre 1994.

sans être en butte à la discrimination, à la coercition ou à la violence, tel qu'exprimé dans des documents relatifs aux droits de l'homme. Dans l'exercice de ce droit, il importe que les couples et les individus tiennent compte des besoins de leurs enfants présents et à venir et de leurs propres responsabilités envers la société. Que tous exercent ce droit de façon responsable devrait être l'objectif fondamental des politiques et programmes financés par des fonds publics, au niveau gouvernemental comme au niveau local, dans le domaine de la santé en matière de reproduction, y compris de la planification familiale. Il faudrait veiller soigneusement à ce que, conformément au but visé, ces politiques et programmes favorisent l'établissement de relations de respect mutuel et d'équité entre les sexes, et satisfassent particulièrement les besoins des adolescents en matière d'enseignement et de services afin qu'ils apprennent à assumer leur sexualité de façon positive et responsable. Nombreux dans le monde sont ceux qui ne peuvent jouir d'une véritable santé en matière de reproduction pour des raisons diverses : connaissance insuffisante de la sexualité; inadaptation ou mauvaise qualité des services et de l'information disponibles dans le domaine de la santé en matière de procréation; prévalence de comportements sexuels à hauts risques; pratiques sociales discriminatoires; attitudes négatives vis-à-vis des femmes et des filles; et pouvoir restreint qu'exercent les femmes sur leur vie sexuelle et leurs fonctions reproductives. Le fait que, dans la plupart des pays, les adolescents sont privés d'information et de services satisfaisants dans ce domaine les rend particulièrement vulnérables. Les personnes âgées des deux sexes ont des besoins spécifiques dans le domaine de la santé en matière de reproduction qui, souvent, ne sont pas pris en compte d'une manière adéquate.

7.4 L'application du présent programme d'action doit reposer sur la définition générale susmentionnée de la santé en matière de reproduction, qui comprend aussi la santé en matière de sexualité.

#### Objectifs

7.5 Il s'agit de :

a) Faire en sorte que des informations complètes et factuelles et toute la gamme des services de santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale, soient accessibles, d'un coût abordable, pratiques et acceptables pour tous les usagers;

b) Veiller et contribuer à ce que ceux-ci prennent leurs décisions de façon responsable et de leur plein gré concernant la procréation et les méthodes de planification familiale de leur choix, ainsi que d'autres méthodes de leur choix de régulation des naissances qui ne soient pas contraires à la loi et disposent de l'information, des moyens éducatifs et autres pour ce faire;

c) Répondre à l'évolution des besoins dans le domaine de la santé en matière de reproduction aux différents âges de la vie, et ceci en tenant compte de la diversité des conditions propres aux communautés locales.

Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13

septembre 1994. Nations-Unies, New York, 1995.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Nations-Unies**

Rapport de la Conférence mondiale des Nations-Unies sur la population, Bucarest, 19-30 août 1974. Nations-Unies, New York, 1975.

Rapport de la Conférence internationale sur la population, Mexico, 6-14 août 1984. Nations-Unies, New York, 1984.

Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994. Nations-Unies, New York, 1995.

Population Consensus at Cairo, Mexico City and Bucharest. An analytical comparison. Department for Economic and Social Information and Policy Analysis, Population Division, United Nations, New York, 1995.

Examen et évaluation du plan d'action mondial sur la population, rapport 1994. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Division de la population, Nations-Unies, New York, 1997.

Abortion Policies: A Global Review. Department of Economic and Social Development, United Nations, 1992.

(3 volumes: 1. Afghanistan to France, 2. Gabon to Norway, 3. Oman to Zimbabwe)

Droits liés à la procréation et à la santé génésique: rapport concis. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Division de la population, Nations-Unies, New York, 1997.

Sen G. et C, Barroso. 1995. "After Cairo: challenges to women's organizations", dans A commitment to the world's women: perspectives on development for Beijing and beyond, édité par Noeleen Heyzer et al. New York, United Nations Development Fund for Women, p. 249-257.

### **Sources théoriques**

Amir, Delila et Orly Biniamin. 1991. "Abortion Approval as a Ritual of Symbolic Control", Women and criminal Justice, vol. 3 n. 1, p. 5-25.

Bowen, Donna Lee. 1997. "Abortion, Islam, and the 1994 Cairo Population Conference", International Journal of Middle East Studies, vol. 29, p. 161-184.

Cohen, Susan et Cory L. Richards. 1998. "The Cairo Consensus: Population, Development and Women", International Family Planning Perspectives, vol. 20 n. 4, p. 150-155.

Diamond, Irene and Lee Quinby. 1988. "American feminism and the language of control", dans Feminism and Foucault, Reflections on Resistance, édité par I. Diamond and L. Quinby, Northeastern University Press, Boston.

Donaldson, P. and A. Ong Tsui. "The International Family Planning Movement" in Mazur, Laurie Ann, ed. 1994. Beyond the Numbers. A Reader on Population, Consumption, and the Environment, Island Press, Washington, p.111-121.

Foucault, Michel. 1976. Histoire de la sexualité, I. La volonté de savoir, Gallimard. 211p.

Foucault, Michel. 1994. Dits et écrits, 1954-1988, 4 volumes, édition établie sous la direction de D. Lefert et F. Ewald avec la collaboration de J. Lagrange. Gallimard, Paris.

Hartmann, Betsy. 1995. Reproductive Rights and Wrongs: The Global Politics of Population Control, South End Press, Boston, 388p.

Hartmann, Betsy. 1995. "The double challenge: Claiming the ground between anti-abortion fundamentalist and aggressive population programs", Whole Earth Review, Winter 1995, p. 14-17.

Henrion, Marlyse. 1981. "L'ONU et la planification de la famille", dans Société et procréation, édité par Robert Gubbels, éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, p. 230-265.

Isambert, François-André. 1982. "Une sociologie de l'avortement est-elle possible?", Revue française de sociologie, vol. 23 n. 3, p. 359-381.

Jacobson, Jodi L. "Abortion and the Global Crisis in Women's Health" in Mazur, Laurie Ann, ed. 1994. Beyond the Numbers. A Reader on Population, Consumption, and the Environment, Island Press, Washington, p.177-184.

Ladrière, Paul. 1982. "Religion, morale et politique: le débat sur l'avortement", Revue française de sociologie, vol. 23 n. 3, p. 417-454.

Lichtenberg, Judith. "Population Policy and the Clash of Cultures" in Mazur, Laurie Ann, ed. 1994. Beyond the Numbers. A Reader on Population, Consumption, and the Environment, Island Press, Washington, 444p.

Pelchat, Yolande. 1996a. "Réviser les frontières et les partages. Repères pour une anthropologie du savoir scientifique sur la fécondité", Anthropologie et Sociétés, vol. 20 n. 1, p. 149-165.

Pelchat, Yolande. 1996b. "Expliquer les tendances démographiques en Afrique subsaharienne: les ambiguïtés du recours à la "culture" ", Cahiers Québécois de démographie, vol. 25, n. 1, p. 133-162.

Pelchat, Yolande. 1995. "La Conférence internationale sur la population et le développement du Caire: un parti pris pour les femmes?", Recherches féministes, vol. 8 n. 1, p. 155-164.

Perreault, M. et L. Cardinal. 1997. "Discours juridique et représentation politique: le droit au choix en matière d'avortement", dans Femmes et représentation politique au Québec et au Canada, sous la direction de M. Tremblay et C. Andrew, les éditions du remue-ménage, Montréal, p. 197-215.

Perrot, Michelle. 1998. "Michel Foucault et l'histoire des femmes", dans Les femmes ou les silences de l'Histoire, Flammarion, Paris, p. 413-424.

Sawicki, Jana. 1988. "Feminism, Foucault, and *Subjects of Power and Freedom*", dans Feminism and Foucault, Reflections on Resistance, édité par I. Diamond and L. Quinby, Northeastern University Press, Boston.

Schooyans, Michel. 1990. L'avortement: enjeux politiques, Le préambule, Longueuil. 234p.

Tahon, Marie-Blanche. 1997. "La maternité comme opérateur de l'exclusion politique des femmes", dans Femmes et représentation politique au Québec et au Canada, sous la direction de M. Tremblay et C. Andrew, les Éditions du remue-ménage, Montréal, p. 19-31.

Tahon, Marie-Blanche. 1998. Algérie. La guerre contre les civils, Éditions Nota bene, Québec.

Valette, René. 1996. Le catholicisme et la démographie: Église, population mondiale, contrôle des naissances, Les Éditions de l'atelier/Éditions ouvrières, Paris. 207 p.

Weedon, Chris. 1987. Feminism Practice and Postructuralist theory. Basil Blackwell ltd., New York, p.107-135.